



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9842^e séance

Mardi 21 janvier 2025, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Attaf. (Algérie)

Membres :

Chine	M. Fu Cong
Danemark	M ^{me} Lassen
États-Unis d'Amérique.	M ^{me} Shea
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Grèce	M. Sekeris
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Pakistan	M. Akram
Panama	M. Ruiz Hernández
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. . .	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Kabba
Slovénie	M. Žbogar
Somalie	M. Fiqi

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lutte antiterroriste menée par l'Afrique et axée sur le développement :
renforcer le leadership africain et la mise en œuvre des initiatives
africaines de lutte contre le terrorisme

Lettre datée du 10 janvier 2025, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des
Nations Unies (S/2025/23)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lutte antiterroriste menée par l'Afrique et axée sur le développement : renforcer le leadership africain et la mise en œuvre des initiatives africaines de lutte contre le terrorisme

Lettre datée du 10 janvier 2025, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2025/23)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale, aux ministres et autres représentantes et représentants de haut niveau qui sont dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Éthiopie, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Koweït, Lettonie, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Rwanda, Sénégal, Soudan, Soudan du Sud, Tunisie, Ukraine et Zimbabwe.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : S. E. M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; et M. Said Djinnit, Conseiller principal auprès du African Centre for the Constructive Resolution of Disputes.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M^{me} Kinza Aby Jawara-N'jai, Observatrice permanente de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest auprès de l'ONU ; S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et M. Dominique Bahorera, Représentant spécial adjoint de l'Organisation internationale de police criminelle auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2025/23, qui contient une lettre datée du 10 janvier 2025, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale, S.E. M^{me} Amina Mohammed.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : L'Afrique reste malheureusement l'épicentre du terrorisme mondial. Sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, le terrorisme constitue aujourd'hui la menace la plus grave pour la paix, la sécurité et le développement durable sur le continent africain. C'est pourquoi je voudrais commencer par remercier la présidence algérienne d'avoir axé le débat d'aujourd'hui sur le lien qui existe entre la sécurité, le développement et les

politiques fondées sur les droits humains dans le cadre des efforts de lutte contre le terrorisme en Afrique.

Je tiens à reconnaître et à saluer le dévouement et les sacrifices des États Membres qui sont en première ligne dans la lutte contre le terrorisme. Leur détermination à protéger les civils, à faire respecter les droits humains et à favoriser la résilience des populations touchées un élément indispensable à nos efforts collectifs en faveur d'une paix durable.

Je voudrais tout d'abord dresser un bilan de la situation actuelle. Malgré les efforts que continuent de déployer les États Membres pour lutter contre le terrorisme, près de 59 % des décès liés au terrorisme dans le monde surviennent en Afrique subsaharienne. Le Sahel est l'épicentre de l'une des crises les plus brutales au monde. Pendant les trois dernières années, le nombre de décès liés au terrorisme a dépassé les 6 000, ce qui représente plus de la moitié des décès de ce type dans le monde. Dans le contexte de cette vague meurtrière, le Burkina Faso est aujourd'hui en tête du classement mondial des décès dus au terrorisme, avec une augmentation vertigineuse de 68 %. En outre, ce pays ne bénéficie pas d'assez d'assistance pour inverser cette tendance. Les groupes affiliés à Al-Qaida et à Daech ont étendu leurs tentacules meurtrières aux pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, les attaques violentes ayant augmenté de plus de 250 % en seulement deux ans.

Les statistiques font froid dans le dos, mais les récents attentats mettent en lumière l'effroyable réalité. Le 8 janvier, le Bénin a subi l'attaque la plus meurtrière depuis 2021, près de ses frontières avec le Burkina Faso et le Niger. L'assaut, revendiqué par Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin, a coûté la vie à au moins 28 soldats béninois. Quelques jours auparavant, le 4 janvier, des extrémistes ont lancé une attaque brutale contre une base militaire à Sabon Gida, Damboa, au Nigéria, faisant six morts parmi les soldats. Ces attaques sont un sinistre rappel que la violence continue de s'intensifier avec une force meurtrière. Parallèlement, un groupe peu connu, Lakurawa, gagne en puissance et mène des attaques transfrontières dans le nord-ouest du Nigéria, au Niger et au Tchad. Les risques d'infiltration et de radicalisation se multiplient également dans les régions du nord du Ghana, ainsi qu'au Togo, en Côte d'Ivoire et au Nigéria. Dans d'autres régions d'Afrique, des groupes terroristes tels que les Chabab en Somalie, les Forces démocratiques alliées en République démocratique du Congo et Ahlu Sunna Wal Jama au Mozambique continuent de commettre des actes d'une violence effroyable. Ils ne se contentent pas de terroriser les populations, ils commettent également des actes odieux de violence sexuelle et fondée sur le genre, commettent des actes de violence contre des enfants et les enrôlent de force dans leurs rangs.

Ne nous y trompons pas. Si cette tendance se poursuit, c'est l'avenir de l'Afrique de l'Ouest qui est en jeu. En raison de la marginalisation des jeunes, associée à la montée en flèche du chômage, toute une génération est exposée aux risques posés par les groupes extrémistes. Si nous n'agissons pas, les horreurs du terrorisme finiront par emporter toute cette génération, et lui raviront son avenir avant même qu'il n'ait une chance de commencer.

Les répercussions sur les femmes et les familles sont particulièrement dévastatrices. Les terroristes exploitent et brutalisent souvent les femmes au moyen d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment des mariages forcés et des enlèvements, ce qui provoque de profonds traumatismes dont les répercussions touchent des populations entières. Les familles sont déplacées, les moyens de subsistance sont détruits et le tissu social, qui est indispensable pour la résilience et le relèvement, est déchiré.

Plus terrifiant encore, les tactiques employées par ces groupes évoluent à un rythme rapide et alarmant. Les réseaux terroristes mettent aujourd'hui en commun

leurs ressources en termes de fonds, de combattants et de compétences, tout en renforçant leurs capacités en ayant recours aux nouvelles technologies, y compris les drones.

Le sombre tableau que je viens de brosser rappelle la complexité de la menace. Le terrorisme évolue, et nous devons faire de même. La lutte contre le terrorisme doit continuer d'innover en adoptant une approche fondée sur le respect des droits humains et de l'état de droit, et en s'attaquant aux conditions propices à la propagation du terrorisme. Les États Membres africains, avec le plein appui de la communauté internationale, doivent élaborer des réponses cohérentes et coordonnées, fondées sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et conformes aux principes directeurs de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), adopté en septembre dernier par les États Membres, donne un nouvel élan aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme. Dans ce Pacte, qui s'accompagne du Pacte numérique mondial (résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe I) et de la Déclaration sur les générations futures (résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe II), les États Membres se sont engagés à édifier un monde exempt de terrorisme, en ligne et hors ligne. Il réaffirme l'engagement pris par les États Membres de renforcer leur capacité à prévenir et à combattre le terrorisme, et de renforcer le rôle du système des Nations Unies.

Le moment est venu d'honorer les engagements qui n'ont pas encore été mis en œuvre et de tenir les promesses faites dans le Pacte en prenant des mesures fermes. Il faut accorder la priorité à trois domaines.

Premièrement, nous devons continuer de nous attaquer aux facteurs qui favorisent le terrorisme. La fragilité offre un terrain propice au terrorisme, qui se nourrit de la pauvreté, des inégalités et de la désillusion. Lorsque le financement du développement régresse, lorsque la fragilité des institutions s'accompagne d'une faible gouvernance, lorsque les femmes et les jeunes sont exclus de la prise de décision, et lorsque les services publics sont rares ou inéquitables, ces conditions créent un terreau fertile pour la radicalisation et le recrutement. En ce qui concerne plus particulièrement la criminalité organisée, de telles conditions font qu'il est très facile pour les réseaux terroristes de recruter des jeunes et d'avoir accès à des financements, aux armes et à un appui logistique. La construction de sociétés inclusives, résilientes et durables doit être notre objectif, et nous avons une feuille de route pour y parvenir, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Nous devons les mettre en œuvre.

Deuxièmement, nous avons besoin d'approches de la lutte contre le terrorisme fondées sur les droits humains et reposant sur des institutions responsables et inclusives. Trop souvent, les mesures de lutte contre le terrorisme entraînent des violations des droits humains, alors qu'on aurait pu les éviter. Cela peut fragiliser les pays, en aggravant potentiellement l'instabilité et l'insécurité et en érodant la confiance dans les institutions de l'État. Il est essentiel d'investir dans des institutions de sécurité solides au niveau local pour pérenniser la paix et la stabilité. Nous devons veiller à ce que les autorités policières et judiciaires disposent de la formation, des ressources et des dispositifs d'application du principe de responsabilité nécessaires pour lutter efficacement contre le terrorisme tout en protégeant les droits humains. Les mesures de lutte antiterroriste doivent être pleinement inclusives et garantir la participation de la société civile, y compris les femmes, les jeunes, les minorités et les groupes marginalisés.

Troisièmement, la coopération régionale est le point d'ancrage de toute stratégie efficace de lutte contre le terrorisme. La fragmentation de nos efforts fait le jeu des auteurs de crimes et sert leurs intérêts. Parce que les terroristes prospèrent en

exploitant et en semant la division, nos interventions doivent être unies, cohérentes et rapides, en s'attachant à promouvoir le dialogue, la confiance et une action coordonnée. L'Union africaine et son centre pour la lutte contre le terrorisme jouent un rôle de premier plan à cet égard, mais nous devons aller plus loin. Les initiatives régionales africaines ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine, notamment en soutenant l'Union africaine et les communautés économiques régionales, la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie et la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad. La Force en attente de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest doit également être renforcée pour qu'elle puisse être opérationnelle. L'Initiative d'Accra doit être pleinement mise en œuvre pour lutter contre les problèmes transfrontaliers et prévenir la radicalisation des jeunes. En Afrique de l'Ouest et au Sahel, il faut donner la priorité aux cadres existants.

Nous devons surtout veiller à ce que les efforts régionaux soient coordonnés, aient un objectif commun et soient conformes à la stratégie. Nous estimons que c'est le seul moyen qui nous permettra d'affronter ensemble la menace terroriste. En fin de compte, les solutions dirigées et contrôlées par les Africains doivent jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme sur le continent. La Réunion africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme organisée par le Gouvernement nigérian en avril 2024 a renforcé et amplifié ce message. Le plan d'action conjoint Union africaine-ONU adopté en octobre 2024 et l'adoption de la résolution 2767 (2024) sont des étapes importantes basées sur les engagements pris en matière d'appui aux initiatives de l'Union africaine en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme en Somalie et dans la région. Bien entendu, les engagements ne suffisent pas : des ressources adéquates doivent être mobilisées. Je me réjouis donc que la résolution 2719 (2023) réponde à l'appel lancé depuis longtemps par les États Membres africains en faveur d'un financement adéquat, prévisible et durable des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine.

Nous devons rester vigilants face à la nature changeante du terrorisme et repenser constamment nos approches, à la fois en ce qui concerne nos méthodes de travail et notre collaboration. Nos efforts doivent être coordonnés, intentionnels, adaptés à chaque contexte et surtout axés sur la prévention. Le Conseil de sécurité joue un rôle essentiel en soutenant les initiatives de lutte antiterroriste de l'Union africaine, fondées sur les principes du leadership africain et des solutions africaines. Ensemble, engageons-nous à éliminer le terrorisme, tant en Afrique que dans le reste du monde. Notre responsabilité commune est claire : nous devons garantir un avenir exempt du fléau du terrorisme en veillant à ce que la paix, la prospérité et, surtout, la dignité humaine soient à la portée de tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Adeoye.

M. Adeoye (*parle en anglais*) : La menace générée par la montée exponentielle du terrorisme en Afrique est d'une gravité accablante et inconcevable. Rien qu'en 2024, le Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme, basé à Alger, a recensé plus de 3 400 attentats terroristes, qui ont fait plus de 13 900 morts. Notre continent est en effet confronté à un problème accablant. Nous avons atteint un seuil critique et nous devons agir ensemble pour faire face à cette situation. Le terrorisme et l'extrémisme violent compromettent les perspectives de développement, en particulier pour les jeunes et les communautés, détruisant ainsi le tissu de la société africaine. Le terrorisme ébranle la confiance dans le contrat social entre l'État-nation et le peuple. Les conséquences sont considérables, complexes et graves. Ces groupes armés non étatiques entravent le bon fonctionnement de la gouvernance démocratique et bloquent la voie vers une croissance inclusive en Afrique. Concrètement, les nobles aspirations du continent énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union

africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 seront menacées si nous ne parvenons pas à prendre des mesures efficaces grâce à notre volonté et notre action collectives.

Du point de vue géographique, le terrorisme sévit désormais dans toutes les cinq régions d'Afrique, et pour la première fois en un demi-siècle, l'Union africaine a recalibré son approche stratégique pour faire face à la dynamique changeante du terrorisme. Nous sommes en train de réorganiser nos moyens d'action, en particulier compte tenu des prévisions selon lesquelles le nombre d'actes terroristes pourrait augmenter de 10 à 15 % en 2025. L'Union africaine a élaboré des cadres actifs qui reposent sur les principes de la direction et de l'appropriation africaines. Alors que la menace s'intensifie, nous nous recentrons sur le renforcement des capacités intégrées des États membres de l'Union africaine et des mécanismes régionaux. Nous mobilisons également l'ensemble de nos ressources matérielles et financières et de nos connaissances, sur la base de partenariats intelligents et axés sur la valeur, pour venir à bout de ce fléau. L'Union africaine réagit donc rapidement et efficacement en mettant en œuvre le programme Faire taire les armes d'ici 2030.

En 1999, nos dirigeants ont fait un pas de géant dans le cadre de ce qui était alors l'Organisation de l'unité africaine, en adoptant à Alger la Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Par exemple, alors que le monde restait les bras croisés face aux effusions de sang en Somalie au début des années 2000, l'Union africaine est intervenue pour protéger le pays et la région de la Corne de l'Afrique des actes anarchiques et ignobles des Chabab. Avec le soutien ferme de l'Union européenne et de l'ONU, la nouvelle Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM) va faire fond sur les progrès accomplis grâce à la Mission de l'Union africaine en Somalie et la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie.

En mai 2022, les dirigeants africains ont fait preuve d'une forte volonté politique en adoptant la Déclaration de Malabo sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, qui a été renforcée par la Réunion africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme organisée à Abuja en avril 2024. Nos dirigeants africains continuent d'illustrer l'esprit incarné par le concept de solutions africaines aux problèmes africains, qui s'avère efficace pour tout le monde. La Déclaration de Malabo met l'accent sur l'impératif d'adopter des approches multidimensionnelles pour parvenir à la paix, à la sécurité et au développement durable. Les missions de lutte contre le terrorisme dirigées et mandatées par l'Union africaine démontrent que les opérations de soutien à la paix menées par l'Afrique peuvent préserver notre indépendance, notre souveraineté et notre intégrité territoriale. La Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad et l'AUSSOM en Somalie aujourd'hui constituent des outils stratégiques de consolidation de la paix et de promotion du développement socioéconomique dans les situations d'après-conflit. Ces modèles apportent non seulement des bienfaits, ils sont aussi essentiels pour l'avenir de l'Afrique.

L'Union africaine a adopté la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Elle reste un excellent exemple des liens entre la sécurité et le développement. Grâce au soutien des gouverneurs de la région et de l'ONU, les résultats sont encourageants. Nous continuons de nous concentrer sur la reconstruction des infrastructures sociales critiques dans les communautés touchées du bassin du lac Tchad. En outre, l'Union africaine promeut une approche fondée sur les liens entre la paix, la sécurité et le développement en collaboration avec l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, l'ONU et les partenaires internationaux.

Alors qu'il reste à peine cinq ans pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et 38 ans pour concrétiser les

aspirations formulées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, nous devons remodeler nos stratégies pour accélérer la réalisation des objectifs inscrits dans ces deux programmes. Dans le cadre du renforcement du leadership africain en matière de lutte antiterroriste axée sur le développement, l'Union africaine promeut plusieurs initiatives. La première concerne la revitalisation des processus de Nouakchott et de Djibouti sur l'échange de renseignements. La deuxième porte sur le recadrage de notre centre d'Alger, désormais rebaptisé Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme, et sa classification en tant que pôle d'excellence qui, et c'est très important, adopte une approche à l'échelle de la société et de l'ensemble de l'administration la lutte dans contre le terrorisme. Dans le cadre de notre plateforme interrégionale d'échange de connaissances en matière d'alerte rapide et de prévention des conflits, nous encourageons les efforts régionaux et continentaux de lutte contre le terrorisme. Nous avons également élaboré un nouveau plan d'action stratégique continental en consultation avec les organismes régionaux. Une approche collective aux niveaux national et régional permettra d'aborder l'emploi de nouvelles technologies et méthodes de financement par les terroristes. Il est primordial de s'attaquer à la résilience de ces acteurs non étatiques qui tirent leurs fonds de diverses sources.

L'Union africaine et l'ONU, notamment par l'intermédiaire respectivement du Conseil de paix et de sécurité et du Conseil de sécurité, continueront à soutenir et à demander avec insistance un financement prévisible, durable, souple et adéquat des opérations de soutien à la paix, en particulier dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. L'application rapide de la résolution 2719 (2023) constituera une avancée importante pour l'Union africaine dans ses initiatives de lutte contre le terrorisme.

Je voudrais saluer les efforts de S. E. M. Abdelmadjid Tebboune, Président de la République algérienne démocratique et populaire, en sa qualité de champion de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme. L'Algérie continue de mener des actions de plaidoyer en relation avec tous les efforts de l'Union africaine consacrés à la lutte contre ce fléau. Nous nous réjouissons également que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana continuent de coopérer régulièrement dans le cadre du processus d'Oran afin de renouveler le leadership africain qui permettra de vaincre cette idéologie de la haine et sa machine à tuer.

Pour terminer, une action urgente, solide et collective doit être la boussole qui nous guide dans la lutte contre la menace mondiale omniprésente et persistante que représente le terrorisme. Nous sommes à un point d'inflexion dans la lutte contre ce fléau, car l'Afrique ne doit pas devenir l'épicentre du terrorisme mondial. Le terrorisme est diamétralement opposé à notre indépendance acquise de haute lutte. Il faut vaincre ce fléau en renforçant le leadership africain, avec l'appui de la communauté internationale, dans le cadre d'une approche axée sur le développement qui est essentiel pour une paix et une sécurité durables. Nous devons autonomiser les institutions locales, encourager la coopération régionale et donner la priorité au développement socioéconomique afin que l'orientation stratégique que nous prenons permette de renforcer la sécurité et de promouvoir l'autonomie et la prospérité pour tous, garantissant ainsi un avenir plus sûr et plus stable pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Adeoye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Djinnit.

M. Djinnit (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la présidence algérienne d'avoir inscrit le défi de la lutte contre le terrorisme en Afrique à l'ordre du jour du Conseil ce mois-ci, soulignant ainsi l'importance de maintenir l'attention sur cette question cruciale. Je remercie également la présidence de l'occasion qui m'est donnée de présenter le point de vue de la société civile.

Pour commencer, qu'il me soit permis d'énoncer une évidence : rien n'est plus précieux pour les Africains que leur sécurité. Toutefois, cette sécurité est gravement mise à mal par des conflits internes, en particulier ceux à dimension ethnique qui ont éclaté au début des années 90, entraînant de graves violations des droits humains et des crises humanitaires. Ces difficultés ont été exacerbées par la montée du terrorisme.

Au fil des ans, le terrorisme en Afrique a gagné en ampleur, en intensité et en complexité, avec des effets dévastateurs sur la sécurité, la stabilité économique et la cohésion sociale. Plus récemment, les attaques sont devenues plus fréquentes et de plus grande ampleur et se sont étendues à des régions qui n'étaient pas touchées auparavant. Ces attaques ont eu des conséquences dévastatrices, notamment des violations généralisées des droits humains, des violences fondées sur le genre, des déplacements massifs de population, la destruction d'infrastructures et l'érosion de la confiance dans les gouvernements et les institutions. En outre, le terrorisme a perturbé le commerce, le tourisme et les investissements, ce qui a considérablement entravé le développement économique.

Bien que la tendance récente ait été à la prise pour cible des structures et du personnel de sécurité, les populations civiles, en particulier les femmes et les jeunes, restent les principales victimes. Les communautés rurales et les zones frontalières sont particulièrement vulnérables, étant donné leur accès limité à la protection et aux services de l'État.

Le terrorisme, qui est alimenté par les problèmes de gouvernance, la pauvreté, l'instabilité politique, les conflits, la marginalisation et l'ingérence extérieure, nécessite une approche globale et intégrée. Celle-ci doit conjuguer sécurité, gouvernance et mesures socioéconomiques, l'accent étant mis tout particulièrement sur la prévention et la lutte contre les inégalités systémiques. Elle doit permettre aux communautés marginalisées de rejeter les récits extrémistes, tout en garantissant que les réponses militaires réduisent autant que faire se peut les dommages causés aux civils et promouvant la responsabilité et la justice pour les victimes.

En outre, la nature transfrontière du terrorisme et sa propagation en Afrique, ses liens avec des groupes extrémistes mondiaux et, dans certains cas, son association avec des milices locales impliquées dans des conflits internes, font qu'une coopération régionale et internationale solide est essentielle à l'efficacité des efforts de lutte contre le terrorisme.

Concernant la gouvernance, une présence robuste de l'État sur tous les territoires est cruciale, et les autorités locales doivent être dotées de ressources idoines pour jouer un rôle actif dans la prévention de l'extrémisme. Grâce à leur proximité avec les communautés, elles sont idéalement placées pour répondre aux griefs locaux et favoriser la résilience. La gestion de vastes pans de territoire, en particulier dans les régions frontalières, reste cependant un défi de taille pour nombre de pays africains. Les difficultés d'accès aux zones désertiques et forestières, associées à une coopération transfrontalière limitée, compliquent encore ces efforts.

Dans les régions où sévit le terrorisme, nous avons constaté que lorsque les civils s'y opposent, lorsqu'ils se sentent protégés par leur État et ses structures de défense et de sécurité, les efforts antiterroristes obtiennent plus de résultats. Hélas, dans de nombreux cas, en particulier dans les zones reculées ou inaccessibles, les civils se retrouvent pris dans les feux croisés entre les groupes terroristes et les forces qui les combattent.

Si la responsabilité de protéger les populations du terrorisme incombe au premier chef aux États et à leurs forces de défense et de sécurité, les organisations de la société civile jouent un rôle complémentaire crucial. Elles consacrent leurs efforts à remédier aux causes profondes du terrorisme, à atténuer ses incidences sur les

communautés et à promouvoir l'application du principe de responsabilité et la justice pour les victimes.

En dépit de ressources limitées, d'un accès restreint et de risques inhérents, les organisations de la société civile contribuent activement à favoriser la résilience des communautés, à concrétiser les programmes de lutte contre la radicalisation, à faciliter la réadaptation et la réintégration dans les communautés et à garantir que tous les segments de la société, en particulier les femmes et les jeunes, sont associés aux stratégies antiterroristes. Elles s'emploient également à lutter contre les dialectiques qui pointent certains groupes ethniques ou religieux spécifiques du doigt.

Le rôle de la société civile est dûment reflété dans les cadres antiterroristes adoptés par l'Union africaine et l'ONU. L'Union africaine a élaboré des stratégies et mécanismes pour lutter contre la menace terroriste commune. Les diverses initiatives lancées par l'Union africaine traduisent la détermination de ses États membres à combattre collectivement la menace terroriste sur le continent. Néanmoins, des capacités limitées, des ressources insuffisantes et l'instabilité politique de certains pays nuisent à l'efficacité de ces efforts.

Sachant que l'Afrique est actuellement la région du monde la plus touchée par le terrorisme, j'espère que le Conseil envisagera des moyens durables et prévisibles de renforcer les capacités et l'assiette de ressources de l'Afrique pour accroître son efficacité à lutter contre le terrorisme et protéger ses populations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Djinnit de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères, de la communauté nationale à l'étranger et des affaires africaines de l'Algérie.

Avant tout, je tiens à adresser des remerciements particuliers et à faire part de notre profonde gratitude à nos intervenants : la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed ; le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Bankole Adeoye ; et, enfin, l'Ambassadeur Said Djinnit, Conseiller principal auprès de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes.

Je commencerai en me faisant l'écho des évaluations alarmantes concernant la menace toujours plus forte que fait peser le terrorisme en Afrique. Cette menace a sensiblement reculé dans d'autres parties du monde or elle connaît une augmentation exponentielle sur notre continent. Les chiffres relatifs aux tendances les plus récentes du terrorisme en Afrique ne laissent aucune place au doute. Ils montrent qu'au fil de la décennie qui vient de s'écouler, l'Afrique a connu une augmentation véritablement choquante de 400 % du nombre d'attaques terroristes et de 237 % du nombre de morts dus au terrorisme. Ils révèlent également que, rien que sur les neuf premiers mois de 2024, l'Afrique a subi plus de 3 200 attaques terroristes, qui ont coûté la vie à plus de 13 000 personnes. En outre, ils montrent que la région du Sahel est désormais l'épicentre du terrorisme mondial. En effet, elle déplore aujourd'hui plus de 48 % des morts dus au terrorisme dans le monde, contre à peine 1 % en 2007. Enfin, ils suggèrent que, à partir de la région du Sahel, le terrorisme continue de se propager vers d'autres régions et zones du continent africain, spécifiquement vers l'est et le sud, la région de l'Afrique centrale servant de pont à ces mouvements.

Voilà donc la nouvelle réalité en Afrique, où le terrorisme est désormais la principale menace pour la paix, la sécurité et le développement. Derrière cette réalité se cachent une multitude de tragédies humaines, de familles déchirées et de communautés dévastées et, par-dessus tout, l'avenir menacé de tout un continent.

Pourtant, les chiffres ne suffisent ni à expliquer toute l'ampleur du problème, ni à en rendre pleinement compte car, lorsque nous parlons de terrorisme en Afrique,

tout particulièrement dans la région du Sahel, nous parlons avant tout de groupes terroristes lourdement armés et équipés, qui déploient des stratégies militaires extrêmement pointues et qui mériteraient en définitive d'être qualifiés d'armées terroristes. Nous parlons aussi de groupes terroristes qui ont étendu leur emprise sur de très vastes zones géographiques, représentant plus de 60 % du territoire national de certains pays de la région, où ils agissent en tant qu'autorités de facto. Nous parlons enfin de groupes terroristes qui ont mis au point des modes opératoires sophistiqués pour financer leurs activités, en s'appuyant non seulement sur les moyens traditionnels que sont la criminalité organisée, les migrations clandestines, la traite des personnes et les enlèvements contre rançon, mais aussi sur les nouvelles technologies et les innovations financières qui rendent leurs réseaux commerciaux plus complexes et plus difficiles à détecter. À cet égard, les Principes directeurs de l'Algérie, adoptés récemment par le Comité contre le terrorisme, visent précisément à apporter l'éclairage nécessaire et à mettre l'accent sur cette question.

C'est dans ce contexte que l'Algérie continue d'assumer ses devoirs à l'échelle continentale, en sa qualité de championne de l'Union africaine dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, une éminente responsabilité que les chefs d'État et de gouvernement africains ont confiée à S. E. le Président Abdelmadjid Tebboune. C'est également dans cette optique que l'Algérie a pris l'initiative de convoquer la présente séance, afin de tirer la sonnette d'alarme sur la situation critique engendrée par la propagation du terrorisme en Afrique. Notre objectif n'est autre que de souligner l'urgence de raviver l'intérêt mondial à s'attaquer sérieusement à ce fléau et d'insuffler un nouvel élan international à cette fin. Ce faisant, nous restons fermement convaincus que la menace à laquelle l'Afrique est confrontée n'est pas une menace locale. Il s'agit plutôt d'une menace mondiale, qui ne connaît pas de frontières et dont nul n'est à l'abri. Tôt ou tard, cette menace à laquelle l'Afrique est confrontée aura de vastes ramifications qui seront tragiquement ressenties, bien au-delà des régions africaines touchées et bien au-delà de l'ensemble du continent. Enfin et surtout, la menace à laquelle l'Afrique est confrontée exige une nouvelle approche fondée sur un engagement international renouvelé et une mobilisation mondiale revitalisée visant à apporter une aide efficace aux personnes qui en ont besoin et à mettre fin de toute urgence à l'expansion de cette menace avant qu'il ne soit trop tard.

Cette conviction ne vient pas de nulle part. Elle repose sur l'expérience douloureuse mais néanmoins couronnée de succès de l'Algérie dans la lutte contre ce fléau. Malheureusement, l'Algérie connaît la réalité du terrorisme. Elle a affronté seule le terrorisme dans les années 90, alors que d'autres ont délibérément choisi de détourner le regard. Au final, l'Algérie a vaincu le terrorisme grâce à la solidité de ses institutions, à l'approche globale qu'elle a adoptée pour y faire face et, surtout, à l'unité, à la résilience et à la détermination de son peuple.

Partant de cette expérience, je voudrais conclure mon intervention par trois messages clefs.

Premièrement, l'approche actuelle n'est pas viable. La communauté internationale ne doit pas permettre au terrorisme de continuer d'entraver le cheminement de l'Afrique vers la paix et la prospérité. Elle ne doit pas accepter un avenir dans lequel le riche potentiel du continent reste l'otage de la peur et de la violence.

Deuxièmement, nous devons changer de mentalité et agir de manière résolue, dans le but de nous attaquer à la fois aux manifestations du terrorisme et à ses causes profondes, tout en tenant pleinement compte de la grande capacité d'adaptation dont ce fléau continue de faire preuve. Les réponses en matière de développement et de sécurité doivent aller de pair, afin de nous attaquer collectivement à ce problème d'une manière globale, cohérente et intégrée.

Troisièmement, nous avons besoin d'un leadership africain fort, étayé par des partenariats internationaux efficaces, notamment entre l'Union africaine et l'ONU. Les pays africains, réunis au sein de leur organisation continentale, l'Union africaine, et de leurs différents groupements régionaux, ont en effet démontré leur engagement à contribuer équitablement à la lutte mondiale contre le terrorisme. Ils l'ont fait en élaborant des stratégies de développement reposant sur l'Agenda 2063 et ses différents plans d'action, mais aussi dans le cadre d'opérations de soutien à la paix, comme celle déployée en République fédérale de Somalie, pays frère, et par le biais de cadres opérationnels conjoints d'appui mutuel dans la lutte contre ce fléau, tels que le Comité des services de renseignement et de sécurité africains, la Force africaine prépositionnée et ses cinq composantes régionales, y compris la Capacité régionale d'Afrique du Nord, le Mécanisme de l'Union africaine de coopération policière, le Comité d'état-major opérationnel conjoint et, enfin, le Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme.

La communauté internationale ne doit pas laisser l'Afrique mener seule cette bataille, car le succès de l'Afrique profitera au monde entier, et son échec aura des répercussions sur nous tous.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone.

M. Kabba (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence algérienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme en Afrique. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale, S. E. M^{me} Amina Mohammed, le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Bankole Adeoye, et le Conseiller principal auprès de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, M. Said Djinnit, de leurs observations très utiles sur cette question critique.

À la suite des attaques terroristes odieuses qui ont eu lieu récemment dans la région du Point Triple, au Bénin, et qui ont fait de nombreuses victimes, j'adresse nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple béninois. Malheureusement, le terrorisme et l'extrémisme violent se sont considérablement aggravés en Afrique au cours des 10 dernières années, le Sahel et une partie de l'Afrique de l'Ouest étant désormais reconnus comme le nouvel épice de l'activité terroriste.

Nous rappelons le dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales (S/2024/583) et son rapport sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (S/2024/871). Les deux rapports font état de l'expansion des groupes terroristes au Sahel, une situation qui fait de très nombreuses victimes et met en péril la stabilité régionale.

La menace terroriste en Afrique n'a pas seulement des répercussions directes sur la vie des habitants de la région, mais elle représente également un défi considérable pour la paix et la sécurité internationales, créant des obstacles complexes au développement durable dans le monde entier. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par ces menaces et sont les premières victimes de l'insécurité et des inégalités. En outre, nous constatons une augmentation inquiétante des enlèvements contre rançon et des prises d'otages en tant que tactiques de financement du terrorisme.

La Sierra Leone condamne de manière catégorique tous les actes de terrorisme et d'extrémisme violent sous toutes leurs formes et est pleinement déterminée à

combattre ces fléaux et à appuyer les efforts déployés pour en venir à bout, quels qu'en soient les auteurs.

Les groupes terroristes font de plus en plus preuve d'efficacité en formant des alliances et en exploitant les griefs, les conflits, la pauvreté et le chômage existants. Ils profitent des espaces non gouvernés et des vulnérabilités des frontières poreuses, par lesquelles les armes, les drogues, les explosifs, les fonds et les personnes circulent de manière quasiment incontrôlée.

L'évolution du terrorisme mondial est particulièrement évidente en Afrique de l'Ouest et au Sahel, où certains des groupes affiliés à Daech les plus violents ont étendu leurs opérations. Des groupes tels qu'Al-Qaïda et les affiliés de Daech contrôlent désormais de vastes territoires, exploitant les souffrances de millions de personnes. Les pays du Sahel central, tels que le Burkina Faso, le Mali et le Niger, ainsi que les États voisins comme le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo, sont confrontés à des attaques de groupes terroristes tels que le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) et l'État islamique du Grand Sahara, qui prennent pour cible à la fois les forces de sécurité et les civils.

Bien que signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, le GSIM et le Cadre stratégique permanent pour la défense du peuple de l'Azawad demeurent actifs au Mali, menant des attaques moins nombreuses mais plus meurtrières. Dans le bassin du lac Tchad, les attaques d'insurgés reproduisant les tactiques de Boko Haram ont renforcé les craintes d'une recrudescence de la violence. Alors que le Nigéria reste confronté à l'insurrection de Boko Haram, le risque que le conflit s'étende à d'autres États côtiers est de plus en plus grand.

Par ailleurs, l'insurrection dans la province mozambicaine de Cabo Delgado, menée par des militants islamistes pour créer un État islamique, est profondément préoccupante. La violence a déplacé d'innombrables civils et exacerbé la crise humanitaire dans la région. Le Conseil est pleinement conscient de la menace que représentent les Chabab pour la Somalie et la région de l'Afrique de l'Est.

Pour relever les défis en matière de sécurité, d'économie et de gouvernance posés par le terrorisme en Afrique, il faut des solutions multidimensionnelles, dirigées par l'Afrique et appuyées par la communauté internationale. Je voudrais faire part de quelques réflexions à ce sujet.

Premièrement, nous devons nous attaquer aux causes profondes du terrorisme en prenant conscience des difficultés socioéconomiques auxquelles se heurte le continent, telles que l'absence de politiques inclusives et axées sur l'être humain. Nous devons renforcer les structures de gouvernance et mettre au point des processus qui favorisent une participation véritable de toutes les parties prenantes à la prise de décisions. Nous devons également mettre en œuvre des mesures non cinétiques qui s'attaquent aux problèmes urgents que sont la pauvreté, le chômage des jeunes, la drogue et la criminalité transnationale, la mauvaise qualité des services, les violations des droits humains et la corruption. Dans des régions telles que l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, où les jeunes constituent le groupe démographique le plus important, il est indispensable de reconstruire le contrat social et d'investir dans le potentiel des jeunes, en leur donnant les moyens de créer des environnements inclusifs et de s'y épanouir. Nous devons lutter contre la désillusion, qui pousse des milliers de jeunes à rejoindre les rangs des groupes terroristes, en leur proposant une autre voie faite d'espoir et de perspectives grâce au développement, au renforcement des communautés et à la participation active. Ce faisant, nous devons donner la priorité aux besoins des femmes et des filles, qui sont souvent les plus touchées par l'insécurité et la marginalisation.

Deuxièmement, si le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les défis posés par le terrorisme

exigent des réponses adaptées aux contextes locaux, les institutions régionales et sous-régionales jouant un rôle déterminant. L'Union africaine a accompli des progrès considérables dans la lutte contre le terrorisme sur le continent, notamment avec la Déclaration de Malabo sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement en 2022, la mise en place du Comité ministériel de l'Union africaine sur la lutte contre le terrorisme et l'élaboration d'un plan d'action stratégique continental global de lutte contre le terrorisme.

Au niveau sous-régional, notre détermination à éliminer le terrorisme en Afrique de l'Ouest demeure inébranlable, notamment par la mise en oeuvre opérationnelle continue du plan d'action de lutte contre le terrorisme. Nous saluons également les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), comme il ressort du communiqué final de la soixante-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO du 15 décembre 2024, qui note toutefois avec inquiétude les défis constants à la sécurité et à la stabilité dans la région, alimentés par les activités des groupes armés terroristes et des extrémistes violents, la criminalité transnationale organisée et les crimes, qui occasionnent des pertes en vies humaines et des destructions de biens.

Nous restons préoccupés par le désengagement de la CEDEAO et le vide sécuritaire créé par la fermeture de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous prenons également note de la dissolution du Groupe de cinq pays du Sahel et de la création de l'Alliance des États du Sahel, et nous nous félicitons des efforts concertés visant à renforcer les mécanismes de collaboration entre l'Alliance et l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest en vue de trouver des solutions inclusives à des questions telles que la sécurité des frontières et la lutte contre le terrorisme. Il est possible de faire progresser ces objectifs communs grâce au mémorandum d'accord quinquennal entre le Bureau de lutte contre le terrorisme et la CEDEAO, qui porte sur l'appui au renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans la région afin de mieux prendre en compte la nature multidimensionnelle de la lutte contre le terrorisme.

Dans le cadre de l'engagement de la Sierra Leone à contrer cette grave menace, notre procureur général a présenté au Parlement, pas plus tard que la semaine dernière, un projet de loi intitulé « The Counter Terrorism Act, 2024 » (Loi relative à la lutte contre le terrorisme, 2024). Une fois promulguée, cette loi permettra de traiter des cas liés aux infractions de terrorisme et à d'autres questions liées au terrorisme, et de prendre des mesures de répression concernant les fonds et autres avoirs terroristes, l'interdiction de l'appui financier au terrorisme et pour d'autres faits connexes. La Sierra Leone est fière d'appuyer des initiatives régionales dans toute l'Afrique et de compter parmi les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Troisièmement, les initiatives régionales telles que la Force multinationale mixte (FMM) dans le bassin du lac Tchad, l'Alliance des États du Sahel, l'Initiative d'Accra et le Processus de Nouakchott doivent bénéficier du plein appui de la communauté internationale. Nous nous félicitons de l'appui apporté par le Conseil de sécurité aux opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, comme indiqué dans la résolution 2719 (2023), et de sa disposition à envisager d'apporter, au cas par cas, un appui approprié à ces opérations.

Nous appelons une nouvelle fois à un financement adéquat, souple, prévisible et durable des opérations de paix africaines. Ce financement est essentiel pour faciliter les efforts d'imposition de la paix dans les régions où les activités de maintien de la paix sont en baisse. Par ailleurs, nous préconisons vivement la pleine mise en oeuvre de la résolution 2457 (2019) et un appui à l'objectif de l'Union africaine consistant à faire taire les armes sur le continent.

Pour terminer, la Sierra Leone souligne l'importance de l'échange d'informations et de la collaboration entre les gouvernements, les institutions, le secteur privé et les acteurs de la sécurité au-delà des frontières pour lutter efficacement contre la prolifération des groupes terroristes et leurs activités destructrices. Les ressources collectives permettront d'obtenir de meilleurs résultats et sont primordiales pour renforcer nos défenses contre le terrorisme. Même si, bien souvent, les succès de la lutte contre le terrorisme sont remportés au prix de grands sacrifices et en coulisses, nous avons constaté des résultats positifs, tels que les efforts de la FMM, grâce auxquels, entre janvier et septembre 2024, 140 extrémistes ont été neutralisés et 57 ont été arrêtés, tandis que 176 militants se sont rendus. Nous appelons une nouvelle fois le Conseil de sécurité à utiliser tous les outils multilatéraux dont il dispose pour faire progresser la paix, la sécurité et la lutte contre le terrorisme en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

L'adoption du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) offre une occasion particulièrement propice de renouveler notre engagement en faveur du multilatéralisme et d'œuvrer pour un avenir sans terrorisme, en édifiant un monde plus pacifique et plus sûr pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Somalie.

M. Fiqi (Somalie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde gratitude et ma reconnaissance à la présidence algérienne pour avoir organisé cette séance très importante. Elle reflète notre engagement collectif à faire face au phénomène du terrorisme, qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, en particulier sur le continent africain. Nous apprécions vivement le rôle de pionnier et l'expérience de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme. Ce pays est un modèle en matière de lutte contre l'extrémisme et la violence. Je voudrais également remercier la Vice-Secrétaire générale Mohammed, M. Adeoye et M. Djinnit de leurs précieux exposés, qui ont établi le cadre de notre débat d'aujourd'hui.

Le terrorisme en Afrique n'est pas seulement une menace pour la sécurité. Il s'agit d'un phénomène complexe qui a des répercussions sur la stabilité de nos pays et l'avenir de nos peuples. Mais notre continent n'est pas resté les bras croisés ou silencieux face à ce phénomène. L'Afrique a lancé des initiatives pionnières et proposé des solutions innovantes. Il est temps pour nous de raconter notre histoire et de mettre en avant les réussites et les expériences qui démontrent l'efficacité des solutions africaines sur l'ensemble du continent. Il y a 20 ans, nous avons créé le Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme, qui incarne la détermination de l'Afrique à s'attaquer à ce problème avec des solutions locales et africaines. Grâce à des initiatives telles que le Processus de Nouakchott, nous avons renforcé la coordination du renseignement et les opérations conjointes au Sahel et au Sahara, tandis que l'Initiative d'Accra s'est révélée une plateforme efficace pour lutter contre la criminalité organisée et enrayer la propagation du terrorisme en Afrique de l'Ouest.

Je voudrais partager l'expérience de mon pays, la Somalie, qui est en première ligne dans la lutte contre le terrorisme dans la Corne de l'Afrique. Au cours des deux dernières années, le Gouvernement somalien, en coopération avec nos alliés régionaux et internationaux, a récupéré de larges pans du territoire où vivent plus de 3 millions de personnes et qui étaient sous le contrôle de groupes affiliés aux Chabab ou à Daech, deux des organisations terroristes les plus dangereuses d'Afrique.

Nous avons adopté une stratégie globale reposant sur trois piliers : des mesures idéologiques, des opérations militaires et des mesures visant à bloquer le financement du terrorisme. Sur le plan financier, nous avons réussi à fermer plus de 500 comptes utilisés pour financer des activités terroristes à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Tous les points de contrôle illégaux, qui étaient utilisés par les Chabab pour prélever des taxes illégales, ont été démantelés, et les personnes responsables de la collecte de fonds pour les Chabab ont été arrêtées. En outre, le Parlement somalien a adopté une loi visant à combler les lacunes juridiques susceptibles d'être exploitées pour soutenir des activités terroristes et à renforcer la transparence et la responsabilité. Ces mesures reflètent l'engagement du Gouvernement somalien à renforcer l'état de droit et à affaiblir les capacités financières des groupes extrémistes, ce qui contribue à rétablir la sécurité et la stabilité.

Sur le plan idéologique, nous savons que les organisations terroristes dénaturent l'islam pour atteindre leurs objectifs, ce qui leur a permis de recruter de nombreux jeunes. À cet égard, nous avons organisé une conférence nationale réunissant des érudits religieux et quelque 300 prédicateurs, qui a permis de dégager un consensus sur une approche unifiée visant à dénoncer les idéologies extrémistes et à réfuter les fausses allégations des groupes terroristes. Des fatwas ont été émises, qui mettent en lumière le caractère mensonger de ces interprétations et soulignent que les actions de ces groupes terroristes n'ont rien à voir avec l'islam. Ces fatwas ont contribué à corriger les idées fausses, à saper les efforts déployés par les groupes terroristes pour recruter des jeunes et à promouvoir une interprétation correcte de l'islam, fondée sur la modération et la miséricorde.

Sur le plan militaire, nos forces poursuivent leurs opérations décisives contre le terrorisme, en particulier contre Daech et les Chabab, et ont accompli des progrès remarquables en vue de rétablir la sécurité et la stabilité. Au cours des deux dernières années, les forces somaliennes ont pu libérer près de la moitié des territoires qui étaient sous le contrôle des Chabab, et la souveraineté de l'État a été rétablie dans ces régions. Dans le cadre de notre engagement en faveur de la stabilisation, nos efforts ne se limitent pas aux opérations militaires. Nous nous attachons également à fournir des services de base aux populations des zones libérées, notamment en matière d'éducation, de soins de santé et d'infrastructures, afin d'assurer le retour à une vie normale et de renforcer la confiance entre les citoyens et les institutions de l'État.

Notre expérience montre que le terrorisme ne connaît pas de frontières, ce qui rend la coopération multilatérale cruciale. Toutefois, nous ne pouvons faire abstraction des répercussions négatives des ingérences étrangères, qui amplifient les difficultés existantes. Dans ce contexte, nous apprécions grandement le rôle central et vital que joue la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie dans le renforcement de la stabilité et de la sécurité, ainsi que les efforts qu'elle continue de déployer pour soutenir la paix et la stabilité en Somalie. Nous sommes également conscients que les solutions militaires à elles seules ne suffisent pas. Nous appelons donc à l'adoption d'une approche globale qui s'attaque aux causes profondes du terrorisme en s'appuyant sur trois piliers.

Premièrement, nous sommes convaincus du lien qui existe entre le développement et la sécurité. L'extrémisme se développe dans un environnement caractérisé par la pauvreté et le chômage. C'est pourquoi le développement durable doit être au cœur de nos stratégies de lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, il importe de réformer l'architecture financière internationale pour soutenir nos objectifs de développement. Il est inacceptable qu'en 2024, l'Afrique ait consacré 163 milliards de dollars au service de la dette au lieu d'utiliser ces ressources pour promouvoir la stabilité et le développement.

Deuxièmement, il faut garantir un financement durable des efforts en faveur de la paix. L'adoption par le Conseil de la résolution 2719 (2023), qui permet au budget des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine d'être financé jusqu'à hauteur de 75 % au moyen des contributions mises en recouvrement par l'ONU, est une étape historique. Toutefois, il est essentiel de rendre ce cadre pleinement opérationnel.

Cela est essentiel pour garantir la durabilité des initiatives africaines de lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, nous devons renforcer la coopération entre les institutions africaines et les mécanismes des Nations Unies, tout en maintenant le leadership africain. Les solutions africaines sont les plus adaptées pour régler les problèmes africains, mais elles doivent être renforcées par des partenariats internationaux justes qui appuient nos capacités sans compromettre notre souveraineté. L'expérience de la Somalie a prouvé qu'en conjuguant des mesures militaires, économiques et idéologiques, il est possible d'obtenir des résultats concrets et efficaces.

En dépit de grandes difficultés, notre engagement en faveur de l'initiative Faire taire les armes reste inébranlable. Nos efforts sont guidés par notre vision d'un continent africain prospère et sûr. Nous estimons que les solutions africaines sont la clef de notre sécurité collective, et c'est ce qui nous unit. Notre force réside dans notre unité, et notre succès repose sur notre attachement à nos principes et à nos objectifs communs.

M. Ruiz Hernández (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais en premier lieu exprimer mes remerciements sincères à S. E. M. Ahmed Attaf, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, et à sa délégation pour l'organisation impeccable de cette séance. Je tiens également à remercier la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed ; le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, M. Bankole Adeoye ; et l'Ambassadeur Saïd Djinnit de leurs précieuses contributions à ce débat.

Le Panama participe à cette séance pour réaffirmer sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le terrorisme est un fléau qui ne connaît pas de frontières et qui touche particulièrement le continent africain à l'heure actuelle. Cette menace, loin d'être un problème isolé, est un problème mondial qui nuit à la paix et à la sécurité internationales, exacerbe les faiblesses structurelles et entrave le progrès des nations. Nous sommes conscients que de nombreux États sont contraints d'allouer des ressources importantes à la lutte contre le terrorisme, détournant ainsi des fonds essentiels qui pourraient être utilisés pour les services sociaux et les programmes de développement communautaire. Cette réalité montre qu'il est urgent de mettre en place une approche équilibrée et durable qui s'attaque non seulement aux symptômes, mais également aux racines structurelles du problème.

Le terrorisme ne naît pas dans le vide. Sa propagation est alimentée par un réseau complexe de facteurs, notamment les inégalités socioéconomiques, l'exclusion politique, la faiblesse des institutions et les effets dévastateurs des changements climatiques. Ensemble, ces conditions ont créé un terrain fertile pour la radicalisation et la montée de groupes extrémistes qui ont laissé dans leur sillage des communautés dévastées, des millions de personnes déplacées et des économies paralysées. Nous ne pouvons pas non plus oublier les réseaux transnationaux qui financent, arment et enhardissent ces groupes, perpétuant ainsi le cycle de violence. Le terrorisme, en érodant la sécurité maritime, en décourageant les investissements étrangers et en ralentissant le développement durable, a contraint nos pays à revoir à la baisse leurs aspirations au progrès.

Cependant, tout n'est pas décourageant. Nous jugeons encourageants les progrès significatifs réalisés dans le cadre d'initiatives régionales en Afrique, telles que le processus d'Abuja, l'Initiative d'Accra et la Force multinationale mixte. De même, le soutien continu de l'ONU par l'intermédiaire du Bureau de lutte contre le terrorisme joue également un rôle important. Ces efforts, bien que louables, doivent se poursuivre et s'intensifier avec le soutien de la communauté internationale sur la base d'une stratégie continentale à long terme, claire et prévisible.

Dans ce contexte, mon pays appelle à une approche préventive qui s'attaque aux causes profondes du problème. Comme le souligne le communiqué conjoint de la dernière réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité. Nous devons mettre l'accent sur l'éducation, l'emploi des jeunes et les programmes d'autonomisation des communautés. Ces efforts doivent être soutenus par des partenariats public-privé et conformes à l'Agenda 2063 pour le développement durable en Afrique.

Les interventions exclusivement répressives, lorsqu'elles ne sont pas adéquates, risquent d'exacerber la radicalisation et de compromettre les objectifs à long terme. Mon pays estime donc qu'il est impératif de soutenir les pays africains dans leurs efforts pour mettre en œuvre des stratégies inclusives et durables. La participation active des responsables locaux, des femmes, des jeunes, du secteur privé et des médias est essentielle pour contrer les discours extrémistes et renforcer la cohésion sociale. Plus particulièrement, nous tenons à saluer le rôle crucial que jouent les femmes dans la détection précoce de la radicalisation et la réconciliation des communautés. Garantir leur pleine participation aux efforts de réadaptation et de réinsertion n'est pas seulement une question de droits, mais une stratégie indispensable pour obtenir des résultats durables.

Le Panama réaffirme son attachement aux résolutions et stratégies internationales qui renforcent les cadres normatifs en matière de lutte contre le terrorisme, en particulier la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous demandons instamment aux États Membres d'éviter de politiser cette lutte et de renforcer le lien entre le développement durable et la sécurité. La paix ne sera pas envisageable si nous ne n'adoptons pas une approche globale pour nous attaquer à l'insécurité, à l'exclusion et aux inégalités sous-jacentes.

Le Panama réaffirme sa solidarité avec les pays africains, convaincu que l'engagement politique, le renforcement de la résilience locale et la coopération internationale ne se traduisent pas seulement en termes financiers, mais que grâce à l'échange d'informations et à la création de capacités nationales, ils deviendront également des piliers fondamentaux pour progresser vers l'objectif d'un continent plus sûr et plus pacifique.

Enfin, le Panama appelle à redoubler d'efforts pour renforcer les systèmes financiers, améliorer la détection des transactions suspectes et coopérer étroitement avec les organismes internationaux compétents dans ce domaine. Le Panama réaffirme qu'il est prêt à travailler de concert avec les États Membres et toutes les parties intéressées, en apportant sa voix et son engagement pour promouvoir une cause commune.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Ministre, ainsi que la délégation algérienne, du leadership dont vous avez fait preuve en organisant ce débat public très important aujourd'hui et je voudrais saluer le rôle de premier plan que joue l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme en Afrique, sous la direction du Président Tebboune. Je tiens également à remercier S. E. M^{me} Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale, et les autres intervenants, notamment le Commissaire Adeoye et M. Djinnit, de leurs précieuses observations. Nous saluons les mesures prises par l'Union africaine et les pays africains dans leur lutte contre le terrorisme.

Au cours des 40 dernières années, le Pakistan a été en première ligne de la lutte contre le terrorisme mondial. Nous avons payé un lourd tribut avec plus de 80 000 victimes et notre économie a subi des dommages considérables. Après avoir réussi à éliminer Al-Qaida et d'autres groupes terroristes à l'intérieur de ses frontières, le Pakistan poursuit sa lutte contre des groupes terroristes tels que le

Tehrik-i-Taliban et Daech, qui opèrent depuis des sanctuaires situés de l'autre côté de ses frontières.

Le paysage du terrorisme à l'échelle mondiale a changé radicalement depuis l'adoption de la résolution 1373 (2001). Selon l'indice mondial du terrorisme 2024, l'épicentre du terrorisme s'est déplacé du Moyen-Orient vers le centre du Sahel, en Afrique subsaharienne, qui compte désormais plus de 50 % des décès dus au terrorisme dans le monde.

Les groupes terroristes agissent avec toujours plus d'impunité dans les espaces non gouvernés, y compris au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et à Cabo Delgado, le Burkina Faso et le Mali figurant parmi les trois pays les plus touchés. Si le noyau dur d'Al-Qaida a été anéanti en Afghanistan, en grande partie grâce aux efforts du Pakistan, plusieurs de ses affiliés ont vu le jour ailleurs, notamment en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne. Daech a été réduit à néant en Syrie et en Iraq, mais des branches de ce groupe ont fait leur apparition en Afghanistan et au Sahel. Je voudrais simplement souligner que ces groupes n'ont rien d'islamique. Le terrorisme n'a pas de religion et ne doit pas être présenté comme tel. Le dernier rapport (S/2024/556) de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions qui appuie le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, décrit en détail l'ampleur de la menace mondiale posée par ces groupes terroristes et leurs affiliés.

Ce combat nous concerne tous et toutes. Nous devons lutter ensemble contre la menace terroriste, dans le cadre d'une stratégie globale et coordonnée fondée sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. La lutte contre la menace terroriste en Afrique doit s'inscrire dans cette stratégie d'ensemble.

À cet égard, nous voudrions formuler quelques observations.

Premièrement, une approche régionale est indispensable pour mettre en place une architecture de sécurité efficace afin de lutter contre le terrorisme. En particulier, la coopération et les échanges régionaux sont vitaux pour remédier au problème du terrorisme transfrontière. L'adoption de la résolution 2719 (2023) a marqué une étape historique vers la fourniture d'un appui prévisible et durable aux opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Son application effective permettra aux États d'Afrique d'imposer la paix et la sécurité sur le continent africain et de donner vie à la recherche de solutions africaines aux problèmes africains et à l'initiative Faire taire les armes en Afrique.

Nous espérons que les questions liées à la mise en œuvre de cette résolution seront réglées rapidement par le Conseil de sécurité et par les partenaires de l'Afrique. À cette fin, le Conseil doit s'accorder au plus vite sur le financement des missions de l'Union africaine. L'impossibilité de parvenir à un consensus sur le financement a entravé la transition harmonieuse des missions de l'Union africaine dans plusieurs endroits et la mise en œuvre de stratégies visant à lutter contre des entités telles que les Chabab.

Deuxièmement, nous devons examiner comment nous pouvons aider les missions d'imposition de la paix menées par l'Union africaine à atteindre leurs objectifs en leur fournissant le matériel et la formation nécessaires, ainsi qu'en mettant à leur disposition des homologues supplémentaires de l'ONU. Selon nous, l'appui de l'ONU restera vital pour le succès des missions de l'Union africaine.

Troisièmement, l'Union africaine et ses organisations sous-régionales doivent explorer des partenariats avec d'autres organisations régionales, telles que la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Nous prenons note de la création récente d'un mécanisme tripartite entre l'Union africaine, la

Ligue des États arabes et l'OCI. Nous appuyons également le Processus de Nouakchott et l'Initiative d'Accra, et encourageons la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Alliance des États du Sahel à coopérer et à rechercher les moyens de lutter contre le terrorisme.

Quatrièmement, il est nécessaire d'examiner l'efficacité et les effets des différents régimes de sanctions du Conseil de sécurité. Souvent, ces mesures se révèlent être des instruments grossiers qui ne contribuent guère à contenir les menaces terroristes existantes et entravent le développement socioéconomique des pays concernés, pourtant essentiel pour garantir une gouvernance et une sécurité efficaces contre les menaces terroristes. Ces régimes de sanctions doivent être adaptés pour faire face aux difficultés auxquelles se heurtent actuellement les pays africains concernés.

Cinquièmement, nous sommes préoccupés par l'utilisation des nouvelles technologies par les entités terroristes, en particulier pour s'organiser en ligne et collaborer avec les réseaux criminels transnationaux à des fins de recrutement et de financement de leurs activités. Nous devons nous attaquer aux nouveaux cyberoutils du terrorisme, notamment le dark web et les cryptomonnaies, qui sont de plus en plus utilisés pour les campagnes de radicalisation, l'incitation à la violence, le financement du terrorisme, la propagande et la désinformation par le biais des médias sociaux.

Sixièmement, nous devons nous attaquer aux causes profondes et sous-jacentes du terrorisme en Afrique. Il s'agit notamment de la pauvreté, des difficultés économiques, de la mauvaise gouvernance, de la prolifération des armes légères, de la présence de bandes criminelles organisées, des économies illicites, du trafic de stupéfiants, de l'exploitation des ressources et des interventions extérieures répétées. Comme cela a été dit, la promotion, en Afrique, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine sont des conditions préalables essentielles pour vaincre le terrorisme.

Le Pakistan appuie la lutte en faveur de la stabilisation de l'Afrique depuis le début des années 90. Nos contingents participent également depuis des décennies à des missions de maintien de la paix en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Mali, au Soudan et au Soudan du Sud. Le Pakistan souhaite renforcer sa coopération avec les États d'Afrique frères. Au sein du Conseil de sécurité et en collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Pakistan est prêt à partager son expérience et ses compétences en matière de lutte contre le terrorisme avec ses partenaires africains et à contribuer à la mise en place des structures institutionnelles nécessaires et au renforcement des capacités dans le cadre des efforts déployés par l'Afrique pour rétablir une paix et une stabilité durables sur le continent.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence algérienne du Conseil de sécurité d'avoir convoqué la présente séance, qui arrive à point nommé. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale Mohammed et nos intervenants, M. Adeoye et M. Djinnit, de leurs éclairages sur la menace terroriste en Afrique, ses vecteurs et les moyens de la combattre. Nous apprécions aussi vivement les témoignages de première main livrés par les ministres africains ce matin.

La Slovénie reste très préoccupée par la propagation du terrorisme dans certaines régions d'Afrique, en particulier au Sahel et en Afrique de l'Ouest. La présence et l'activité croissantes des groupes terroristes, ainsi que la consolidation de leur contrôle territorial, ne font qu'alimenter l'instabilité et la souffrance. La souffrance des civils est également aggravée par les nouvelles technologies, notamment les drones et d'autres formes de violence à distance.

Aujourd'hui je vais me concentrer sur trois questions principales liées au renforcement du leadership dans notre action commune.

Premièrement, dans le monde d'aujourd'hui, aucun État ne peut vaincre le terrorisme à lui seul. Le terrorisme ne respecte pas les frontières nationales et ne s'y limite pas. C'est pourquoi il est indispensable de s'efforcer d'améliorer l'appui et la coopération, y compris l'échange de renseignements et d'informations et la gestion conjointe des frontières.

La Slovénie appuie les cadres intergouvernementaux de coopération en matière de sécurité entre tous les États Membres. L'ONU, ainsi que les organisations régionales, telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, sont tout à fait à même d'appuyer cette coopération. L'Initiative d'Accra, le Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme et les centres régionaux de lutte contre le terrorisme sont des exemples typiques à cet égard. Les relations tendues entre les pays ne doivent pas entraver la collaboration, notamment avec les membres de l'Alliance des États du Sahel, en particulier lorsqu'il s'agit de faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Les efforts de lutte antiterroriste peuvent inclure une coopération en matière de lutte contre le financement du terrorisme et contre le blanchiment d'argent et en matière de services financiers numériques. Ces activités transcendent souvent les frontières et nécessitent donc des échanges réguliers entre les organismes régionaux et au niveau international. La coopération et les synergies entre les différentes initiatives en matière de lutte contre le terrorisme seraient également bénéfiques.

Deuxièmement, nous sommes de plus en plus préoccupés par le lien croissant entre le terrorisme et les actes relevant de la criminalité transnationale organisée. En outre, nous sommes vivement préoccupés par l'augmentation du nombre de combattants terroristes étrangers présents dans certaines régions d'Afrique. Les combattants terroristes étrangers, qui sont très bien formés, représentent des menaces spécifiques. De retour dans leurs pays d'origine, ils peuvent renforcer les capacités de groupes terroristes locaux. Ils peuvent projeter une menace plus large d'actes terroristes au niveau transrégional. Tout en reconnaissant les défis importants posés par l'absence des ressources nécessaires, nous pensons que le renforcement des contrôles aux frontières et la mise en œuvre de programmes de prévention des déplacements des terroristes sont d'une importance vitale pour commencer à s'attaquer à ce problème.

Troisièmement, la Slovénie souligne l'importance de garantir l'efficacité et la viabilité à long terme des efforts de lutte antiterroriste. Ils doivent être globaux et inclusifs et s'attaquer aux facteurs sous-jacents du terrorisme et de l'extrémisme violent. Il s'agit notamment de s'attaquer aux conditions socioéconomiques, aux inégalités, aux violations des droits humains et atteintes à ces droits, aux effets des changements climatiques et à la concurrence pour les ressources naturelles, ainsi qu'aux tensions intracommunautaires et intercommunautaires. Les terroristes exploitent ces facteurs pour recruter et diffuser leur propagande. Pour faire écho à la Vice-Secrétaire générale, un élément indispensable de la lutte contre le terrorisme est l'édification de sociétés résilientes. Dans ce contexte, l'accès à l'éducation est le meilleur moyen de prévenir le recrutement.

Il convient de mettre en œuvre des approches globales, associant l'ensemble des pouvoirs publics et mobilisant toute la société et tenant compte des questions de genre, qui respectent le droit international. À cet égard, il est fondamental de collaborer étroitement avec la société civile, notamment avec les organisations de femmes, et de garantir une participation pleine, égale et véritable des femmes, notamment à des postes de direction.

Je voudrais conclure mon intervention en appelant une nouvelle fois tous les États à renforcer leur coopération et à apporter un appui véritable aux pays les plus touchés. La lutte contre le terrorisme est un domaine qui devrait faire l'objet d'un consensus entre les États. En fin de compte, personne ne sera en sécurité tant que tout le monde ne le sera pas.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie également de leurs précieuses observations la Vice-Secrétaire Générale, M^{me} Amina Mohammed, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Bankole Adeoye, et M. Said Djinnit.

L'Afrique n'est plus un nouveau foyer de terrorisme. Avec le déclin des groupes terroristes au Levant, l'Afrique est devenue l'épicentre mondial du terrorisme. L'ampleur très inquiétante et la complexité des menaces terroristes qui pèsent sur tout le continent exigent des solutions urgentes, dirigées par l'Afrique et axées sur le développement. Qu'il me soit permis de souligner trois aspects clefs à cet égard.

Premièrement, le renforcement de la coopération régionale est primordial pour s'attaquer à la dimension transnationale du terrorisme. En Afrique de l'Ouest, le terrorisme s'étend du Sahel aux États côtiers. De même, le bassin du lac Tchad et l'Afrique centrale restent fortement touchés par les menaces transfrontières. Les Chabab continuent de sévir en Somalie, tandis que Daech en Afrique de l'Est reste une importante plaque tournante financière, coordonnant ses activités sur tout le continent avec celles de Daech en Afrique de l'Ouest. Dans ces conditions, aucun pays ne peut, seul, relever ce défi. Le renforcement de l'échange de renseignements, la collaboration transfrontalière et les mesures de sécurité collective sont indispensables pour démanteler les réseaux terroristes transfrontaliers. Les coalitions régionales telles que la Force multinationale mixte se sont avérées efficaces pour lutter contre Boko Haram. La mise en oeuvre opérationnelle d'initiatives telles que l'Initiative d'Accra et la Force en attente de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) doit être considérée comme une priorité, conformément aux plans d'action régionaux. C'est pourquoi la fragmentation régionale actuelle au sein de la CEDEAO est profondément préoccupante, d'autant plus que les pays du centre du Sahel sont le théâtre d'activités terroristes les plus imprévisibles. Nous encourageons vivement la CEDEAO et les pays concernés à surmonter leurs divergences pour garantir une collaboration efficace. Il faut également réfléchir à la possibilité de mettre en place des mécanismes de financement durables pour garantir la viabilité des cadres de sécurité régionaux.

Deuxièmement, lutter contre la criminalité organisée et le trafic d'armes est capital pour perturber les réseaux terroristes. Les réseaux terroristes en Afrique ont évolué et ne sont plus de simples filiales de Daech. Ils agissent désormais avec une autonomie considérable, forgeant des alliances avec des associations criminelles, des mercenaires et des groupes armés locaux. Au Sahel, le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée, y compris la prolifération d'armes illicites, le trafic de drogue et la traite des êtres humains et l'exploitation minière illégale, fournit aux groupes terroristes des ressources vitales et une force opérationnelle. L'instabilité politique, une gouvernance défaillante et la corruption sont autant de facteurs qui contribuent à la montée en puissance des associations criminelles et à la prolifération des armes. Le renforcement des cadres juridiques et réglementaires au niveau national est essentiel pour lutter contre ces problèmes. Un contrôle efficace aux frontières est également capital, comme le souligne la stratégie de l'Union africaine pour une meilleure gouvernance intégrée des frontières, adoptée en 2020. Les initiatives prises dans le cadre de l'Appel conjoint des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme en Afrique proposent également des solutions pratiques.

Troisièmement, il est indispensable d'intensifier les efforts de renforcement des capacités pour s'attaquer aux facteurs socioéconomiques et environnementaux du terrorisme. La radicalisation prend racine dans les communautés aux prises avec la pauvreté, les inégalités et l'exclusion politique. Les populations défavorisées sur le plan socioéconomique sont particulièrement vulnérables face aux méthodes agressives de recrutement en ligne par des groupes terroristes. Dans le même temps, les

changements climatiques exacerbent la pénurie de ressources, alimentent la concurrence et créent un terrain fertile pour l'exploitation extrémiste. Par conséquent, les initiatives de consolidation de la paix axées sur la gouvernance, le développement socioéconomique inclusif et la résilience face aux changements climatiques sont déterminantes pour s'attaquer à ces causes profondes. Associer les jeunes, les femmes et la société civile à ce processus permettra d'endiguer l'extrémisme violent.

Étant donné que les réseaux terroristes exploitent également les nouvelles technologies et les modes de financement novateurs, il sera également essentiel de renforcer les capacités pour consolider la cybersécurité et la collaboration avec le secteur privé afin d'enrayer les activités terroristes dans le cyberspace.

En tant que membre du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix, la Corée est déterminée à promouvoir une paix durable en Afrique. La Corée a contribué à hauteur de 8 millions de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix en 2024 et a versé 23 millions de dollars au cours des 10 dernières années pour financer des activités de paix et de sécurité de l'Union africaine, notamment en appuyant le Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme.

Aujourd'hui, la Corée réaffirme sa volonté inébranlable de collaborer avec l'Afrique, l'Union africaine et les organisations sous-régionales pour appuyer les efforts de lutte antiterroriste en Afrique.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation algérienne, du leadership dont vous avez fait preuve en organisant cette importante séance sur le renforcement des initiatives de lutte contre le terrorisme menées par l'Afrique. Nous apprécions également les contributions perspicaces de la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, du Commissaire Bankole Adeoye et de M. Said Djinnit.

Le débat d'aujourd'hui met en exergue les problèmes qui se posent et les possibilités qui se présentent dans le cadre de notre lutte collective contre le fléau du terrorisme, qui continue de représenter une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Les statistiques alarmantes présentées par le Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme rappellent avec force qu'il est urgent de mettre en place une approche globale de la lutte contre le terrorisme en Afrique et dans le monde entier, notamment en raison de ses conséquences sur les populations civiles, en particulier les femmes, les filles et les jeunes. Le Guyana reconnaît que la lutte contre le terrorisme ne peut être de nature uniquement militaire ou sécuritaire, et qu'elle doit être imbriquée dans le tissu du développement socioéconomique. Les liens entre la pauvreté, les inégalités et la marginalisation, d'une part, et le terrorisme et l'extrémisme violent, d'autre part, sont indéniables. Pour lutter contre ces causes profondes, nous devons privilégier les initiatives socioéconomiques qui renforcent les communautés, améliorent les possibilités d'éducation et créent des emplois utiles, en particulier pour nos jeunes.

Lorsque l'Afrique et le monde en développement appellent à réformer l'architecture financière pour favoriser le développement, à créer un système fiscal mondial équitable et à lutter contre le fardeau de la dette, ce qui permettra d'investir davantage dans la réalisation des objectifs de développement durable, ces appels doivent être considérés comme étant directement liés à la lutte contre le terrorisme et visant à empêcher que les générations actuelles et futures ne deviennent victimes du terrorisme, notamment via le recrutement. L'Afrique est le continent qui compte le plus grand nombre de jeunes, et 400 millions d'entre eux vivent au Sahel, qui, par coïncidence, est actuellement le foyer du terrorisme, mais nous ne récolterons ce dividende démographique que si nous investissons dans ces jeunes dès maintenant. La mobilisation des jeunes, des femmes et d'autres membres de la société civile et des groupes

marginalisés est essentielle pour construire des sociétés résilientes capables de résister à la radicalisation.

Le Guyana félicite l'Union africaine d'avoir élaboré un cadre solide de lutte contre le terrorisme et des progrès accomplis en la matière. Des initiatives telles que la création d'une unité de lutte contre le terrorisme au sein de la Force africaine prépositionnée et l'opérationnalisation du fonds spécial de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme sont des exemples concrets de la détermination de l'Union africaine à lutter contre ce fléau. Mais comme vous nous l'avez rappelé, Monsieur le Président, nous reconnaissons également que le terrorisme ne s'arrête pas aux frontières et aux continents et qu'aucun pays n'est à l'abri. Le terrorisme constitue un défi mondial croissant pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et exige donc une riposte mondiale. En conséquence, les efforts de l'Union africaine doivent être considérés comme une contribution aux efforts mondiaux. Dans ce contexte, et tout en soulignant que les dirigeants africains doivent rester à l'avant-garde des initiatives de lutte antiterroriste dans la région, le Guyana demande instamment à la communauté internationale de soutenir les efforts de reconstruction, de désengagement, de réintégration et de réconciliation dans les pays de la région qui sont confrontés à ce fléau. Pour ce faire, la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit renforcer son appui à l'Union africaine. Dans ce contexte, le Guyana propose les quatre mesures suivantes.

La première est le financement durable. Nous appelons à la mise en œuvre intégrale et rapide de la résolution 2719 (2023) pour améliorer la prévisibilité, la suffisance et la durabilité du financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, y compris leurs mandats de lutte contre le terrorisme.

La deuxième est l'augmentation des investissements dans le développement socioéconomique. Les investissements dans les initiatives de développement consolideront non seulement les efforts en matière de sécurité, mais également l'Agenda 2063 de l'Union africaine en promouvant la paix, la stabilité et la prospérité. À cet égard, il sera essentiel de mettre l'accent sur les jeunes.

La troisième est le renforcement de la coordination. Le renforcement de la collaboration entre l'ONU et les mécanismes africains, y compris l'Initiative d'Accra, est essentiel. L'amélioration de la coordination facilitera l'échange d'informations, permettra d'adopter de meilleures pratiques et renforcera les efforts collectifs visant à lutter contre les problèmes interconnectés du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée. Les actions des groupes terroristes semblent bien coordonnées, notamment grâce à leur utilisation de la technologie. La communauté internationale doit également coordonner ses efforts si elle veut lutter efficacement contre le terrorisme.

La dernière mesure est la lutte contre le financement du terrorisme. Nous devons intensifier nos efforts pour perturber les réseaux financiers qui sous-tendent le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Il est crucial de lutter contre les flux financiers illicites en coordonnant les efforts à l'échelle mondiale pour mettre fin au cycle de violence et d'insécurité.

Pour terminer, le Guyana appuie fermement l'apport de solutions africaines pour réaliser les objectifs de la région en matière de sécurité et de développement. Nous réaffirmons notre volonté de collaborer avec nos partenaires africains et internationaux pour bâtir un monde plus sûr et plus sécurisé pour tous.

M. de Rivière (France) : Je remercie l'Algérie d'avoir organisé cette séance. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, ainsi que M. Djinnit pour leurs interventions.

La menace terroriste sur le continent africain est en expansion. Les groupes terroristes affiliés à Al-Qaida et Daech continuent de se reconfigurer et de renforcer leur assise sur tout le continent. Au Sahel, qui reste l'épicentre de cette menace, Daech et Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin sont capables de projeter leurs attaques en direction du golfe de Guinée, comme récemment au Bénin. La menace terroriste augmente autour du Lac Tchad, dans la Corne de l'Afrique, à l'est de la République démocratique du Congo et au nord du Mozambique. On constate aussi une intensification des liens entre terrorisme, criminalité organisée, trafic de drogues et criminalité environnementale.

Pour être efficaces, nos actions doivent s'inscrire dans une stratégie globale permettant de traiter aussi les causes de ce fléau. Dans bien des cas, l'action militaire est nécessaire pour protéger les civils et défendre les cibles vulnérables. Mais les solutions exclusivement militaires ne sauraient suffire. Il est essentiel de renforcer la résilience des communautés, en lien avec les États de la région. Cela passe par la prise en compte des facteurs socioéconomiques qui contribuent au recrutement terroriste, y compris la pauvreté, les inégalités et les changements climatiques. Il faut préserver les droits de l'homme, les libertés fondamentales, l'état de droit et renforcer les structures de gouvernance. Il faut aussi lutter contre la désinformation et contre la diffusion de contenus extrémistes sur Internet.

L'action des institutions régionales africaines est essentielle. L'Union africaine et les organisations régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, jouent un rôle clé. La France soutient la mise en œuvre d'opérations africaines de paix selon le nouveau cadre offert par la résolution 2719 (2023). Elles permettront de renforcer la lutte contre le terrorisme par les États africains, avec le soutien de l'ONU. La France salue la mise en œuvre hybride de ce nouveau cadre dans le contexte somalien de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie, afin de soutenir le Gouvernement somalien dans sa lutte contre les Chabab. Nous encourageons les membres du Conseil à confirmer cette approche avant le 15 mai prochain.

Le développement des capacités africaines de lutte contre le terrorisme est indispensable. Je salue à cet égard l'Académie internationale de la lutte contre le terrorisme de Jacquville, lancée en 2017 par la République de Côte d'Ivoire et la France, qui développe des formations qu'elle dispense à des cadres issus du continent entier. L'Initiative d'Accra, qui permet aux pays de la région d'échanger du renseignement, est une autre illustration de ce modèle partenarial.

À rebours de cette approche partenariale, les prétendues offres sécuritaires proposées par certaines sociétés militaires privées sont contreproductives et ne font qu'attiser le terrorisme. La captation des ressources naturelles par ces groupes et leurs exactions contre les populations sont bien documentées.

L'ONU fournit un cadre cohérent pour la lutte contre le terrorisme, comprenant les sanctions mises en place par le Conseil, les analyses et les recommandations de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et les programmes de renforcement des capacités conduits par le Bureau de lutte contre le terrorisme. La France poursuivra son soutien à ces programmes, au bénéfice des pays africains, en ligne avec l'approche globale de lutte contre le terrorisme, dans le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et du multilatéralisme.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Algérie d'avoir convoqué cette importante séance. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale Mohammed, le Commissaire Adeoye et M. Djinnit de leurs exposés d'aujourd'hui.

Je ferai trois remarques générales.

Premièrement, comme l'a expliqué la Vice-Secrétaire générale, la menace terroriste qui pèse sur les États et les sociétés d'Afrique s'accroît. Les groupes terroristes contrôlent de vastes pans de territoire dans le Sahel, faisant d'énormes ravages au sein des communautés locales. Malgré les efforts héroïques déployés pour lutter contre ces groupes, les Chabab continuent de perturber la vie des citoyens somaliens et kényans, et les groupes affiliés à Daech restent les acteurs les plus meurtriers dans l'est de la République démocratique du Congo. Si les interventions axées exclusivement sur la sécurité constituent un élément essentiel de la lutte contre le terrorisme, elles ne permettront pas à elles seules de régler le problème. La lutte contre le terrorisme doit plutôt s'inscrire dans le cadre d'une approche politique plus large pour enrayer le recrutement au sein des groupes terroristes.

Deuxièmement, il est indispensable d'améliorer la gouvernance, de réduire la pauvreté et de lutter contre les changements climatiques pour remédier aux facteurs sous-jacents du terrorisme. Pour que ces efforts soient efficaces, il faut y associer pleinement les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés. Le Royaume-Uni est déterminé à travailler avec ses partenaires africains pour renforcer la résilience face aux menaces terroristes et s'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'instabilité. Cet appui comprend une enveloppe de 60 millions de dollars destinée à soutenir, en Afrique de l'Est, les efforts déployés par les pays de la région et la Somalie pour lutter contre les groupes terroristes, notamment les Chabab et les groupes affiliés à Daech.

Troisièmement, il faut adopter une approche multidimensionnelle pour faire face à la nature mondiale du terrorisme, avec le soutien de tous les organismes des Nations Unies, des organisations régionales, des gouvernements et des partenaires de la société civile concernés. Le Royaume-Uni se félicite de la poursuite des efforts du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel visant à faciliter le dialogue entre les États d'Afrique de l'Ouest et du Sahel. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies accorde une grande importance à la promotion des droits humains et de la gouvernance inclusive. Nous encourageons les organisations régionales, y compris l'Union africaine, à continuer de renforcer la coordination, notamment en renouvelant le mandat de la Force multinationale mixte.

Le Royaume-Uni se félicite également de la résolution 2767 (2024), qui autorise le déploiement de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie pour lutter contre les Chabab et Daech. Nous devons maintenant tous œuvrer de concert pour mettre en œuvre cette résolution et veiller à ce que la Mission soit pleinement financée afin de pouvoir s'acquitter de son mandat vital.

Pour conclure, le Royaume-Uni est déterminé à travailler avec ses partenaires africains pour renforcer la résilience face au terrorisme et pour renforcer la sécurité et la prospérité sur tout le continent.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Algérie d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance importante. Je salue la présence à New York du Ministre algérien des affaires étrangères, M. Attaf, qui préside cette séance. Je remercie de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, le Commissaire Bankole Adeoye et le Conseiller principal Said Djinnit.

Les dernières années ont été marquées par la résurgence rapide du terrorisme mondial. Les forces terroristes ont profité de l'intensification des conflits, des troubles politiques et du ralentissement économique continu dans certains pays d'Afrique pour semer le chaos au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans la région du lac Tchad. La menace du terrorisme plane sur l'Afrique, un continent dynamique et plein de potentiel.

Cette séance consacrée à la lutte contre le terrorisme en Afrique est nécessaire et arrive à point nommé. La Chine salue les efforts déployés par les pays africains

pour lutter contre le terrorisme. Contribuer au maintien de la paix et de la stabilité en Afrique est une priorité de la coopération entre la Chine et les pays africains. Nous sommes prêts à coopérer avec la communauté internationale pour aider l'Afrique à relever le défi du terrorisme. Je voudrais insister sur les points suivants.

Premièrement, nous insistons sur la tolérance zéro à l'égard du terrorisme. Dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), qui a été adopté par tous les pays, nous nous sommes engagés à œuvrer pour un avenir sans terrorisme. Malheureusement, rien qu'au cours des trois premiers trimestres de 2024, les attaques terroristes ont coûté la vie à plus de 8 000 civils en Afrique. Récemment, de graves attentats terroristes ont eu lieu au Bénin et dans d'autres pays. Certaines organisations terroristes africaines établissent de plus en plus de liens avec des forces terroristes d'autres régions, créant ainsi une menace transrégionale. Il convient de souligner que nous devons combattre résolument les organisations terroristes, quelle que soit la bannière sous laquelle elles opèrent et qu'elles se trouvent en Afrique ou ailleurs. Le double poids, deux mesures et la sélectivité en matière de lutte contre le terrorisme, et même l'utilisation de forces terroristes comme outil pour promouvoir des intérêts géopolitiques finiront par se retourner contre nous.

Deuxièmement, nous devons renforcer la capacité des pays africains à lutter contre le terrorisme, car l'absence de capacités antiterroristes est un problème auquel sont confrontés de nombreux pays africains. À cette fin, la communauté internationale doit renforcer son soutien en termes d'équipement, de renseignements, de ressources humaines et d'appui logistique. L'ONU et ses partenaires doivent renforcer leur coopération avec les organisations régionales telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et aider l'Afrique à renforcer ses institutions de lutte contre le terrorisme et à entreprendre davantage de projets de coopération dans ce domaine. Le manque de fonds est le plus grand défi auquel l'Afrique est confrontée en matière de lutte contre le terrorisme. Nous appelons les donateurs traditionnels à augmenter leurs contributions en appui aux efforts de lutte contre le terrorisme des pays africains. Nous saluons la décision du Conseil d'autoriser le financement de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie au titre de la résolution 2719 (2023), afin de l'aider à lutter contre les Chabab et d'autres forces terroristes.

Troisièmement, nous devons aider l'Afrique à éliminer les causes profondes du terrorisme. De nombreux pays africains disposent d'atouts considérables en termes de ressources humaines et naturelles, mais en raison de facteurs historiques, tels que le pillage colonial, ils se situent depuis longtemps au bas de la chaîne de valeur mondiale et sont pris au piège de la pauvreté, ce qui constitue un terreau fertile pour le terrorisme. La Chine est fermement convaincue que l'Afrique est un continent d'espoir et de développement. La communauté internationale doit aider l'Afrique à faire progresser l'Agenda 2063 de l'Union africaine, donner la priorité au développement dans sa coopération avec l'Afrique, et aider les pays africains à développer leurs économies, à éliminer la pauvreté et à améliorer les moyens de subsistance de la population. Il faut accorder une attention particulière à l'aide apportée aux jeunes Africains et Africaines en créant des possibilités d'éducation et d'emploi, afin qu'ils deviennent une force positive de changement et ne soient pas recrutés par des organisations terroristes.

Quatrièmement, nous devons faire bon usage des technologies émergentes pour aider les pays africains à lutter contre le terrorisme. Ces technologies, qui sont en plein essor, sont une arme à double tranchant : elles peuvent être bénéfiques pour l'humanité, mais elles peuvent aussi donner lieu à des abus. Toutes les parties doivent renforcer la réglementation des technologies émergentes afin de garantir que les technologies sensibles ne tombent pas entre les mains de terroristes. Dans le même temps, des technologies telles que l'intelligence artificielle, les mégadonnées et les

drones sont devenues des outils importants dans les opérations de lutte contre le terrorisme. Elles peuvent contribuer à renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de traitement de renseignements, à identifier en temps utile les menaces terroristes potentielles, à traquer les terroristes, à lutter contre les réseaux de financement du terrorisme et à renforcer les capacités de détection, de surveillance et de frappe à longue portée. Les partenaires internationaux doivent aider l'Afrique à combler le fossé technologique et à faire bon usage des technologies modernes pour améliorer l'efficacité des efforts de lutte contre le terrorisme.

La Chine et l'Afrique forment une communauté qui, quelles que soient les circonstances, partage un avenir commun dans la nouvelle ère et constitue une force importante, qui favorise la solidarité et la coopération entre les pays du Sud. En ce début d'année, le Ministre chinois des affaires étrangères, M. Wang Yi, s'est rendu dans plusieurs pays africains, perpétuant ainsi une tradition qui date d'il y a 35 ans, selon laquelle pour leur première visite de l'année, les ministres chinois des affaires étrangères se rendent toujours en Afrique, ce qui confirme une fois de plus que la Chine est l'ami et le partenaire le plus crédible de l'Afrique.

La Chine continuera de mettre en œuvre les 10 initiatives de partenariat annoncées par le Président Xi Jinping au Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine tenu en septembre dernier, en particulier l'initiative de partenariat pour la sécurité commune. La Chine resserrera sa coopération avec l'Afrique dans le domaine de la paix et de la sécurité et l'aidera à renforcer ses capacités de lutte contre le terrorisme. Elle lui fournira à l'Afrique une aide militaire d'un milliard de yuans, continuera d'appuyer la mise en place d'une force africaine prépositionnée et d'une force de réaction rapide, aidera les pays du continent à former leur personnel militaire, de police et d'application de la loi et leur apportera son concours dans la conduite d'opérations de maintien de la paix et de lutte contre le terrorisme. Nous sommes prêts à partager avec l'Afrique des technologies de pointe et la faire bénéficier de nos expériences dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, mettre à disposition nos compétences spécialisées et notre soutien au Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme à Alger et réaliser davantage de projets de lutte contre le terrorisme avec le Fonds d'affectation spéciale Chine-ONU pour la paix et le développement. La Chine travaillera avec ses partenaires africains afin de tirer le meilleur parti de la ligne de crédit d'un montant de 360 milliards de yuans annoncée au Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, afin d'aider les pays africains à développer leurs économies, à éliminer les causes profondes de l'insécurité et à parvenir à une paix et une sécurité durables grâce au développement et à la revitalisation.

La Chine est prête à travailler avec tous les pays pour continuer d'apporter sa contribution à une lutte efficace contre la menace du terrorisme mondial et à l'avènement d'un monde de paix durable et de sécurité universelle.

M^{me} Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Algérie d'avoir organisé la présente séance sur un sujet aussi important. L'Algérie joue depuis longtemps un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme, notamment en tant que championne de l'Union africaine. Le Danemark salue le rôle de chef de file joué par le Ministre Attaf. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale Mohammed, l'Ambassadeur Adeoye et M. Djinnit de leurs exposés d'aujourd'hui.

Le terrorisme représente l'une des menaces les plus graves pour la communauté internationale. Il étend son ombre sur l'ensemble du globe et met en danger notre sécurité collective. Le terrorisme menace non seulement la stabilité et le développement durable, mais aussi la vie de millions de personnes dans le monde. En Afrique, les activités terroristes vont croissant. Du Sahel à la région des Grands Lacs en passant par la Corne de l'Afrique, des millions de civils innocents souffrent

de ce fléau mortel. La région du Sahel abrite aujourd'hui certains des groupes terroristes les plus violents en activité, qui sont à l'origine de près de la moitié des décès dus au terrorisme dans le monde, comme nous l'avons entendu à plusieurs reprises aujourd'hui. Dans d'autres régions touchées par des conflits, les terroristes profitent de l'absence de l'État pour s'implanter et proliférer. Ces sanctuaires ont des conséquences qui ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Elles s'étendent bien au-delà des côtes africaines, sapant la lutte mondiale contre le terrorisme.

Le terrorisme en Afrique ne concerne donc pas seulement les États africains. Il nous concerne tous et toutes, et notamment le Conseil. Qu'il me soit permis de souligner trois éléments principaux.

Premièrement, si nous ne nous attaquons pas aux causes profondes du terrorisme, nous nous condamnons à relever sans cesse les mêmes défis en matière de sécurité. L'action préventive est la mesure la plus efficace. Cela signifie qu'il faut adopter une approche intersectorielle et à l'échelle de l'ensemble de la société. Cela signifie qu'il faut inclure et exploiter le potentiel des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés. Cela signifie qu'il faut remettre en question un statu quo rigide, souvent dominé par les hommes, militarisé et sursécurisé. Cela signifie également qu'il faut s'attaquer aux conséquences négatives des changements climatiques, qui entraînent des vulnérabilités et suscitent des griefs. En d'autres termes, il s'agit d'investir dans la paix.

Le développement socioéconomique et les initiatives en matière de sécurité en Afrique doivent aller de pair. Ces actions aideront à réaliser l'initiative « Faire taire les armes » de l'Union africaine et le programme de plus grande envergure, l'Agenda 2063, qui, nous en sommes convaincus, contribueront énormément à la lutte contre l'extrémisme violent. L'ONU et l'Union africaine ont un rôle important à jouer par le biais du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité sur le continent africain. Nous estimons qu'il est possible de renforcer la collaboration, notamment par le biais de la résolution 2719 (2023), que nous considérons comme un instrument important pour appuyer des opérations de soutien à la paix plus durables sur le plan financier et plus robustes.

Deuxièmement, les stratégies et les approches globales sont importantes, mais elles ne sont pas une fin en soi. Les lignes directrices n'arrêtent pas les terroristes si elles restent lettre morte. Nous devons toujours garder à l'esprit notre objectif ultime, à savoir avoir un effet sur le terrain. À cet égard, le Danemark se félicite du futur plan d'action stratégique continental de l'Union africaine visant à lutter efficacement contre le terrorisme dans toute l'Afrique. Ce sera un instrument important pour concrétiser la vision énoncée au sommet extraordinaire de Malabo sur le terrorisme, qui s'est tenu en 2022. Nous attendons avec intérêt sa mise en œuvre effective. Il est essentiel de s'adapter à la nature transfrontière de cette menace pour la combattre. L'Afrique dispose d'un solide réseau d'organisations régionales et sous-régionales. Ils peuvent – et doivent – jouer un rôle essentiel. Il en va de même de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres, ainsi que des initiatives telles que l'Initiative d'Accra et le Processus de Nouakchott. Il est en outre nécessaire de renforcer le partage d'informations et la collaboration entre les gouvernements et les acteurs de la sécurité.

Troisièmement, des mesures antiterroristes efficaces et la protection des droits humains ne sont pas des objectifs contradictoires, mais des objectifs complémentaires qui se renforcent mutuellement. Pour être claire, il est dans l'intérêt de la sécurité nationale de chacun d'entre nous que l'on s'attaque au terrorisme d'une manière compatible avec le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Autour cette table, il nous appartient de montrer qu'il ne s'agit pas de paroles creuses. Les mesures antiterroristes ne doivent jamais être

utilisées comme un outil politique coercitif pour réprimer les droits humains et les libertés des dissidents politiques ou pour réduire l'espace civique. Nous ne pouvons pas non plus accepter que les opérations de lutte contre le terrorisme deviennent un obstacle arbitraire à l'acheminement de l'aide humanitaire ou conduisent à la criminalisation de celle-ci.

Pour conclure, la réponse du Conseil aux attaques terroristes suit un schéma familial. Nous condamnons, nous consolons et nous offrons notre solidarité. C'est important, mais ce n'est pas suffisant. Des approches globales et des partenariats renforcés sont nécessaires pour prévenir et contrer la propagation du terrorisme. C'est vrai pour l'Afrique et pour le reste du monde. La lutte contre le terrorisme en Afrique et le traitement de ses causes profondes sont des priorités pour le Danemark. Notre engagement est inébranlable. Nous continuerons d'appuyer nos partenaires africains sur les plans politique, financier et opérationnel par le biais du renforcement des capacités et du partage d'informations. Nous ne relâcherons pas nos efforts tant que la menace terroriste n'aura pas été éliminée.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de votre rôle de chef de file, ainsi que l'Algérie pour avoir organisé ce débat public sur une question de la plus haute importance pour nous tous. Nos remerciements vont également aux intervenants pour leurs contributions très éclairantes.

Le terrorisme et l'extrémisme violent se répandent rapidement sur le continent africain, en particulier au Sahel et en Afrique de l'Ouest, et constituent une menace importante pour la paix et la sécurité internationales, y compris la sécurité maritime, qui est vitale pour le commerce mondial. Les groupes terroristes et extrémistes violents liés à la criminalité transnationale organisée exploitent les conflits internes, la faible gouvernance, les changements climatiques et l'instabilité socioéconomique, portant atteinte aux valeurs et aux libertés fondamentales. Les retombées de leurs activités ne font qu'aggraver la situation et susciter le désespoir, tandis que la propagande incendiaire alimente la prolifération et l'intensification des actes terroristes. Ces groupes commettent des violations systématiques des droits humains, y compris des violences sexuelles et fondées sur le genre, exacerbant ainsi la violence et l'extrémisme.

Cette dynamique alarmante impose d'élaborer une approche globale par le biais d'un alignement international et régional plus fort. Les efforts de lutte contre le terrorisme nécessitent une coopération resserrée entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales. Dans ce contexte, le renforcement des initiatives de coordination entre l'ONU et l'Union africaine revêt une importance capitale. La Grèce apporte son soutien sans équivoque à ses partenaires africains dans leur lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Qu'il me soit permis de souligner trois points clefs.

Premièrement, les initiatives antiterroristes menées par l'Afrique jouent un rôle essentiel pour endiguer la propagande terroriste. Nous soutenons fermement les efforts régionaux, tels que la Déclaration d'Abuja, l'initiative « Faire taire les armes » de l'Union africaine, l'Initiative d'Accra ainsi que l'action menée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et celle de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Une coopération multilatérale accrue en matière de lutte contre le terrorisme et une sécurité renforcée aux frontières entre les États, en particulier au Sahel et en Afrique de l'Ouest, sont essentielles pour lutter contre l'expansion du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Deuxièmement, les efforts conjoints de l'Union africaine et de l'ONU dans le cadre de diverses missions de maintien de la paix montrent que la coopération entre elles va au-delà du maintien de la paix traditionnel. Nous nous félicitons de

l'intégration dans les missions de maintien de la paix d'une démarche ciblée et globale axée sur les stratégies de lutte contre le terrorisme, les efforts de stabilisation et le renforcement des capacités à long terme dans l'ensemble de l'Afrique. La Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie, sous conduite africaine, est chargée d'accompagner le Gouvernement somalien dans sa lutte contre le terrorisme, tandis que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine s'attaque notamment aux menaces posées par les groupes armés liés au terrorisme. Dans le même temps, nous restons préoccupés par le vide de sécurité et de consolidation de la paix observé actuellement du fait du retrait de missions telles que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. La Grèce renouvelle sa vive gratitude à tous les pays qui fournissent des contingents aux forces de maintien de la paix et souligne qu'il importe que les missions soient dotées des capacités voulues pour s'acquitter de leur mandat et garantir la sécurité et la sûreté des Casques bleus.

Troisièmement, le droit international, y compris le droit des droits de l'homme, fournit le cadre requis pour l'application des mesures, stratégies et politiques de lutte contre le financement du terrorisme. Une coordination transfrontière resserrée et des programmes de renforcement des capacités sont importants pour constituer des réseaux permettant de suivre et d'entraver le financement du terrorisme, ainsi que de recenser, geler et recouvrer les avoirs liés à des personnes et entités sanctionnées qui opèrent en Afrique.

Pour terminer, le Conseil peut être assuré que la Grèce reste pleinement déterminée, en coopération avec ses partenaires africains, à promouvoir les initiatives impliquant une coopération régionale ou internationale pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, lesquels comptent parmi les menaces les plus perturbatrices et les plus imminentes pour nos sociétés.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, de la communauté nationale à l'étranger et des affaires africaines de l'Algérie, d'avoir convoqué et de présider notre séance. Je remercie également de leurs éclairages la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, le Commissaire de l'Union africaine Bankole Adeoye, et M. Said Djinnit.

Les États-Unis sont très préoccupés par le nombre et la létalité croissants des attaques terroristes en Afrique. Nous exhortons les membres du Conseil à agir et à accepter d'inscrire davantage d'entités affiliées à Daech et Al-Qaida basées en Afrique sur la liste du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, afin qu'ils fassent l'objet d'un gel des avoirs à l'échelle mondiale. Nous exhortons également les États Membres à appuyer l'inscription d'autres personnes sur la liste du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 2713 (2023) concernant les Chabab. L'inaction du Conseil ne peut que bénéficier aux terroristes, d'autant que l'argent reste pour eux le nerf de la guerre. Nous devons redoubler d'efforts pour empêcher les terroristes d'obtenir des fonds et éviter de politiser les propositions d'inscription sur les listes de sanctions.

Les États-Unis demandent que des mesures soient prises pour aborder les liens de plus en plus étroits entre les houthistes au Yémen et les Chabab, entre autres acteurs malveillants en Somalie, comme le rapporte le Groupe d'experts sur le Yémen créé en application de la résolution 2140 (2014) (voir S/2024/731). Le commerce des armes et le partage de savoir-faire tactiques et opérationnels entre ces groupes sont

voués à avoir une incidence délétère sur la sécurité en Afrique, au Moyen-Orient et bien au-delà.

Nous reconnaissons les efforts faits par l'Union africaine pour consolider son dispositif antiterroriste.

Lorsque les mesures sécuritaires respectent l'état de droit et les droits humains, elles renforcent la confiance dans la police et l'armée, ce qui est crucial pour contre-carrer les efforts de recrutement terroristes. En revanche, lorsque les services de sécurité violent les droits humains de la population ou que les gouvernements ne fournissent pas les services requis, les civils risquent de se tourner vers les extrémistes violents pour obtenir protection, médiation des différends et justice.

Il est tout aussi essentiel que les membres de la société civile, en particulier les femmes et les jeunes, participent véritablement à l'élaboration et à l'application des mesures antiterroristes, compte tenu de leur compréhension singulière des incidences et des risques du terrorisme. Ils peuvent aider les gouvernements à améliorer l'efficacité de leurs efforts antiterroristes.

Nous devons collectivement faire plus pour surveiller le recrutement terroriste en Afrique et la circulation à l'intérieur, à destination et en provenance du continent africain des combattants terroristes étrangers recrutés.

En ce qui concerne l'avenir, les États-Unis savent que maintenir le statu quo est une stratégie vouée à l'échec qui ne permet pas de remédier aux défis systémiques profonds auxquels le continent africain est confronté en raison du terrorisme. Nous attendons avec intérêt d'avoir la possibilité de travailler avec les partenaires africains qui y sont disposés, ainsi qu'avec la communauté internationale et le Conseil, pour élaborer des solutions pragmatiques propres à contrer efficacement la menace terroriste croissante.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Algérie d'avoir organisé cette séance sur une question aussi importante. Nous remercions également tous nos intervenants.

Les conditions de sécurité sur le continent africain restent difficiles. Nous observons une nouvelle hausse de l'activité des groupes terroristes et criminels. La quasi-totalité des régions africaines sont menacées. Dans le même temps, les organisations terroristes internationales radicalisent activement la population locale en exploitant les tensions interethniques et religieuses, les problèmes socioéconomiques et l'indigence des autorités, et propagent leur idéologie extrémiste. Pour financer leurs activités, les terroristes se livrent à l'exploitation minière illégale, ainsi qu'à la traite des personnes et aux trafics de drogue et d'armes. C'est ainsi qu'ils ont noué des liens avec la criminalité organisée.

Les pays africains sont confrontés à une expansion rapide du terrorisme international depuis que les pays occidentaux ont agressé militairement la Libye en 2011. À l'époque, invoquant ce qu'ils appellent la responsabilité de protéger, ces derniers ont détruit l'État et l'économie libyens. Ces événements tragiques ont créé un terrain propice au renforcement et à la propagation des capacités terroristes sur le continent. Aujourd'hui, les États occidentaux dissertent à suffisance sur de prétendus facteurs propices au terrorisme en Afrique, tout en occultant le fait que leurs propres erreurs d'appréciation et actions illégales sont au premier rang de ces facteurs.

On ne saurait trop insister sur la gravité des difficultés auxquelles se heurtent les États africains. La situation reste tendue dans le nord-est du Nigéria, en raison de l'activité des terroristes de Boko Haram, de même qu'au Tchad, où les autorités sont contraintes non seulement de lutter contre les terroristes, mais aussi d'accueillir de nombreux réfugiés fuyant le Soudan voisin, où le conflit armé se prolonge.

Dans la Corne de l'Afrique, les Chabab mettent en péril l'appareil d'État somalien et la stabilité régionale. Ils ne cessent de renforcer leurs capacités et leur influence, menant régulièrement des incursions et contrôlant de vastes pans de territoire aux environs immédiats de la capitale. En outre, les Chabab se servent d'outils de propagande et leurs coffres bien garnis sont alimentés par les fonds extorqués dans les territoires contrôlés par les milices, entre autres activités illégales.

Le Gouvernement somalien met tout en œuvre pour relever les défis posés par ce groupe terroriste. L'administration centrale a mené diverses offensives de grande envergure contre les positions des militants et pris des mesures pour s'attaquer aux activités que mènent les Chabab afin de se procurer des fonds et de diffuser leur idéologie.

Les forces de maintien de la paix africaines jouent un rôle précieux pour contrer la menace terroriste. En fin d'année dernière, l'adoption de la résolution 2767 (2024), par laquelle la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM) a succédé à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, s'est accompagnée d'un bras de fer entre ceux qui ne voulaient plus financer les soldats de la paix africains en Somalie et ceux qui ne voulaient pas assumer de nouveaux engagements financiers, même dans le cadre du mécanisme de partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. En conséquence, la question du financement de l'AUSSOM au premier semestre 2025 n'est toujours pas réglée, quand bien même les donateurs traditionnels et les partenaires de la Somalie affirment soutenir les Africains et leurs aspirations.

Et malheureusement, c'est loin d'être le seul exemple d'hypocrisie et de double langage. Ils sont manifestes au Sahel, où le Mali, le Niger, le Burkina Faso et d'autres États combattent quasiment seuls le terrorisme international. Les anciennes métropoles coloniales, sous prétexte de lutter contre le terrorisme, continuent d'imposer leur présence militaire dans la région, présence qui n'est plus la bienvenue depuis longtemps dans les pays africains, notamment parce que l'inefficacité de ces prétendues opérations antiterroristes des pays occidentaux est évidente.

Dans ce contexte, nous saluons la politique adoptée par le Mali, le Niger et le Burkina Faso, qui consiste à s'appuyer sur leurs propres forces et à coordonner mutuellement leurs efforts, y compris dans la lutte antiterroriste contre l'État islamique du Grand Sahara et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, dont les activités dans la région de Liptako-Gourma et à la frontière des États du golfe de Guinée sont particulièrement préoccupantes.

La création de l'Alliance des États du Sahel par le Mali, le Niger et le Burkina Faso en septembre 2023 constitue un événement marquant dans la lutte contre le terrorisme au Sahel. L'un de ses principaux objectifs est de former une nouvelle architecture de sécurité et d'assistance mutuelle en Afrique de l'Ouest. La tâche principale de l'Alliance est de lutter conjointement contre la criminalité organisée et les organisations terroristes actives dans la région saharo-sahélienne, ainsi que de prévenir et de contrer les menaces militaires et autres qui pèsent sur l'intégrité territoriale et la sécurité des trois États.

Nous nous félicitons de la décision d'établir une force conjointe au sein de l'Alliance pour coordonner les efforts de lutte contre les groupes terroristes. D'ores et déjà, les contingents de l'Alliance mènent avec succès des raids conjoints contre les bastions des militants. Outre des mesures collectives, les pays de l'Alliance prennent également des mesures individuelles pour améliorer les capacités de combat de leurs propres forces armées. Aujourd'hui, le Mali, le Niger et le Burkina Faso sont en première ligne de la lutte contre les groupes terroristes sur le continent. Ils méritent le plein soutien de la communauté internationale et des organisations régionales.

Néanmoins, certains pays cherchent à entraver les progrès réalisés jusqu'à présent en menant, sans aucun scrupule, des campagnes de désinformation et de dénigrement qui visent les autorités locales, par l'intermédiaire de médias qu'ils contrôlent. D'autres mènent parfois des actions ciblées pour compromettre la paix et la sécurité sur le continent. Parmi eux, le régime de Kiev sort du lot. Ainsi, le représentant officiel de la Direction générale du renseignement du Ministère ukrainien de la défense, M. Yusov, et l'Ambassadeur d'Ukraine au Sénégal, M. Pyvovarov, ont confirmé que le régime de Kiev avait apporté son concours à l'attaque menée contre les Forces armées maliennes à la frontière avec l'Algérie, près de la ville de Tin-Zaouatène, en juillet 2024. Nous soulignons que cette attaque a été perpétrée par un groupe affilié à Al-Qaida. La réaction des États du Sahel ne s'est pas fait attendre : ils ont condamné fermement le soutien apporté par l'Ukraine au terrorisme international sur le continent et ont rompu leurs relations diplomatiques avec ce pays.

Selon le journal français *Le Monde*, les militants opérant au Mali ont été formés au maniement de drones et d'explosifs sous la direction des services spéciaux ukrainiens, tant sur le territoire ukrainien que sur celui du Mali, dans les régions contrôlées par les terroristes. Il s'agit là d'un énième épisode illustrant la nature terroriste du régime de Kiev, soutenu par l'Occident, qui, agissant à la demande et sous la supervision de ses maîtres de l'OTAN et en étroite coopération avec eux, n'hésite pas à recourir à des méthodes ouvertement terroristes.

Nous souhaitons également rappeler les informations émanant d'États africains et des services européens d'application de la loi, tels que l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, selon lesquelles les armes fournies par les pays occidentaux à l'Ukraine se retrouvent entre les mains de groupes criminels et terroristes dans diverses régions du monde. Il est grand temps que le rôle des services spéciaux ukrainiens et occidentaux dans l'organisation et la facilitation des attaques terroristes fasse l'objet d'une enquête et d'une évaluation approfondies.

La Fédération de Russie établit des relations avec les pays de la région sur la base du respect mutuel. Nous prêtons une attention particulière aux particularités et aux besoins de chaque État. Nous réaffirmons notre volonté de développer la coopération avec les Africains sous les formes et dans les conditions qu'ils jugeront optimales. Nous continuerons d'apporter une contribution constructive aux efforts visant à instaurer la stabilité dans la région, y compris en organisant des formations dispensées par des instructeurs russes à l'intention du personnel militaire et des services de maintien de l'ordre.

Nous nous efforçons d'élargir encore la coopération de la Russie avec les États d'Afrique, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme, adoptée lors du deuxième sommet Russie-Afrique, qui s'est tenu à Saint-Petersbourg les 27 et 28 juillet 2023. L'approbation, à la première conférence ministérielle du Forum de partenariat Russie-Afrique, qui s'est tenue à Sotchi les 9 et 10 novembre 2024, d'une déclaration conjointe sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration a insufflé un nouvel élan au développement de nos relations dans ce domaine.

Nous accordons une attention particulière à l'assistance technique spécialisée fournie par le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT). Dans un contexte où les terroristes tentent de ressusciter sur le continent africain une version 2.0 de Daech, il est plus important que jamais de renforcer les capacités des États de la région et de leurs services de maintien de l'ordre, ainsi que de renforcer la sécurité aux frontières et de lutter contre le financement du terrorisme. La Russie a financé deux initiatives clefs du BLT en Afrique, à savoir le programme mondial de renforcement de la coopération interinstitutions dans la lutte contre le terrorisme et un projet destiné à empêcher que des armes, des engins explosifs improvisés et des drones ne tombent entre les mains de terroristes.

Nous nous félicitons des résultats positifs et, surtout, concrets des travaux menés par le BLT dans ce domaine. La première initiative a notamment permis d'élaborer sept manuels de formation et un cours dispensé sous forme de modules à l'intention des analystes, et d'organiser des séances de formation auxquelles ont participé plus d'un millier d'agents des forces de l'ordre locales. Dans le cadre de la deuxième initiative, celle consacrée aux armes, deux manifestations régionales majeures ont été organisées en Afrique de l'Ouest et de l'Est. Le projet a permis de renforcer les capacités des États de la région et d'améliorer leurs connaissances en matière de lutte contre l'emploi, par les terroristes, d'armes et d'engins explosifs improvisés pour commettre des attentats.

La Russie a apporté un appui financier à la réunion africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenue au Nigéria en avril 2024. Nous sommes convaincus que les résultats obtenus lors de cet événement contribueront à renforcer les capacités des États du continent.

Enfin, notre pays envoie ses meilleurs spécialistes du domaine en tant qu'instructeurs au centre de formation du BLT à Rabat. Ils y dispensent des cours aux agents africains des forces de l'ordre sur les méthodes employées pour lutter contre le financement du terrorisme et enquêter sur les infractions terroristes.

Nous appelons tous les États à unir leurs efforts pour améliorer l'efficacité et la coordination de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, sur la base des principes et des normes du droit international, y compris les principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Rwanda

M. Nduhugirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude à S. E. le Ministre Attaf pour avoir convoqué le présent débat, qui arrive à point nommé, et pour avoir invité le Rwanda à y participer. Je voudrais également adresser nos félicitations à l'Algérie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Nous apprécions grandement le rôle de chef de file qu'elle joue en cette période critique. Nous félicitons aussi l'Algérie et S. E. le Président Abdelmadjid Tebboune du rôle vital joué par son pays en tant que champion de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique. Ce leadership intervient à un moment critique, et nous devons donner la priorité à une action rapide et décisive afin de garantir la paix et la sécurité sur l'ensemble du continent.

La présente séance ne saurait être plus urgente. La propagation du terrorisme en Afrique, en particulier en Afrique subsaharienne, constitue un défi persistant et très préoccupant. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont multiples : les groupes terroristes tirent parti de la faible gouvernance, de la pauvreté, des inégalités et des conflits non réglés pour étendre leur influence. La porosité des frontières de nombreux pays africains et la capacité limitée des forces de sécurité aggravent la situation. En outre, le manque de financement adéquat et de coordination entre les États d'Afrique entrave les efforts collectifs déployés pour lutter efficacement contre ces menaces.

Dans ce contexte, et en solidarité avec nos frères et sœurs du Sahel, le Rwanda a décidé, en 2018, de verser une contribution d'un million de dollars pour appuyer la mise en service de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Cette contribution témoigne de notre attachement à la solidarité régionale, et nous restons aux côtés des populations du Sahel face à la menace dévastatrice du terrorisme.

Malheureusement, la menace ne se limite plus au Sahel, et le terrorisme s'est désormais étendu aux pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, tels que la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo. Cette tendance inquiétante met en évidence la nécessité urgente d'une approche multidimensionnelle, qui renforce la résilience aux niveaux local, national et régional.

Le terrorisme a également atteint la partie méridionale de notre continent, en particulier à Cabo Delgado, la province la plus septentrionale du Mozambique, où le Rwanda, à la demande du Gouvernement mozambicain, a apporté d'importantes contributions aux efforts visant à l'éliminer. Depuis le déploiement de nos contingents à Cabo Delgado en juillet 2021, la situation en matière de sécurité s'est considérablement améliorée. En collaboration avec nos homologues mozambicains, nous avons franchi les étapes suivantes. Premièrement, les bastions terroristes situés dans des districts clés tels que Mocimboa da Praia, Palma et Muidumbe ont été repris. Deuxièmement, des infrastructures stratégiques ont été sécurisées, notamment la route N380, un axe essentiel qui relie les districts du nord du Mozambique. Troisièmement, le retour en toute sécurité de plus de 600 000 déplacés a été rendu possible. Quatrièmement, les services de base tels que les écoles, les marchés et les centres de santé ont été rétablis dans les zones qui avaient été dévastées.

Pour consolider ces réalisations, nous avons décidé de déployer 2 500 soldats supplémentaires au Mozambique, en renfort aux 1 000 soldats déployés en 2021. Cela démontre notre détermination inébranlable à garantir la paix et la stabilité dans la région.

Plus près du Rwanda, la région des Grands Lacs demeure confrontée à la menace terroriste, en particulier celle émanant des Forces démocratiques alliées (ADF), qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo. Les ADF, désignées comme l'un des groupes responsables des violations les plus flagrantes des droits humains en République démocratique du Congo, ont ôté la vie à plus de 650 civils depuis juin 2024, dont plus de 200 dans la seule région de Beni.

Malgré ce danger évident et immédiat, nous constatons avec consternation que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a choisi de détourner l'attention de cette menace terroriste réelle en qualifiant d'organisation terroriste un autre mouvement, le Mouvement du 23 mars (M23), qui est un groupe luttant pour la protection d'une communauté congolaise persécutée. Depuis plusieurs décennies, la communauté défendue aujourd'hui par le M23 est confrontée à une marginalisation systématique, qui a contraint de nombreuses personnes à chercher refuge dans les pays voisins, notamment au Rwanda, où nous accueillons plus de 100 000 réfugiés.

Cela nous amène à une question importante. Qui a la légitimité nécessaire pour définir le terrorisme, et quels groupes doivent être désignés comme organisations terroristes dans l'est de la République démocratique du Congo ? Un État Membre de l'ONU peut-il s'arroger le droit d'utiliser à mauvais escient la notion de terrorisme à des fins politiques et diplomatiques, y compris vis-à-vis du Conseil de sécurité ?

À bien y regarder, qui peut être qualifié de terroriste dans l'est de la République démocratique du Congo, en dehors des ADF ? S'agit-il du M23, un mouvement congolais qui protège une communauté congolaise persécutée, victime de discours haineux, ou des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), l'armée nationale, qui a intégré les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), une force génocidaire, non seulement un groupe qui s'est vu imposer des sanctions par l'ONU, mais aussi un mouvement qui a été désigné par le Gouvernement des États-Unis en 2001 comme une organisation terroriste ? Et à quoi ressemblent les actes terroristes dans l'est de la République démocratique du Congo ? La protection d'une communauté congolaise persécutée peut-elle être qualifiée de terrorisme, ou est-ce le fait de prendre pour cible, de persécuter et de tuer des civils tutsis

dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment en incendiant, en octobre 2023, plus de 300 maisons de Tutsis congolais dans le village de Nturo, dans le territoire de Masisi, faits imputables aux milices des FARDC et des FDLR et aux milices Nyatura, qui doit être qualifié de terrorisme ?

Nous ne pouvons espérer éliminer la menace du terrorisme si nous ne parvenons pas à identifier les personnes qui en sont véritablement responsables et à lutter contre elles. La communauté internationale doit veiller à ce que les efforts de lutte contre le terrorisme soient ancrés dans l'impartialité et la justice et dans un véritable attachement à la paix. En qualifiant à tort certains groupes de terroristes ou en fermant les yeux sur les injustices systémiques, on ne fait que perpétuer les cycles de violence et saper la crédibilité de nos actions collectives.

À cet égard, le Rwanda propose les mesures concrètes suivantes pour renforcer le leadership africain dans les efforts de lutte antiterroriste.

Premièrement, nous devons renforcer considérablement les capacités opérationnelles et logistiques des forces de maintien de la paix de l'Union africaine et des architectures de sécurité régionales, telles que le G5 Sahel et la Force multinationale mixte. Il s'agit notamment de fournir une formation spécialisée, des équipements modernes et des ressources durables pour donner aux forces africaines les moyens de prévenir et de combattre efficacement les menaces terroristes. La collaboration du Rwanda avec le Mozambique en est un exemple éloquent. Ce modèle de coopération bilatérale met en évidence ce potentiel qu'il est possible d'accomplir grâce à des interventions adaptées et spécifiques au contexte. Aussi le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent-ils encourager et appuyer ces dispositions, qui se sont avérées efficaces pour relever les défis du terrorisme dans certains États Membres touchés.

Deuxièmement, la lutte contre le terrorisme doit être intégrée aux initiatives de développement et de gouvernance. Le terrorisme prospère dans les régions où règnent la pauvreté, le chômage et l'absence de services de base. Nous devons investir dans des programmes de développement durable qui s'attaquent aux causes profondes de l'extrémisme violent. Les gouvernements doivent s'efforcer de combler les lacunes en matière de gouvernance que les terroristes exploitent pour semer la discorde et mobiliser des appuis.

Troisièmement, nous devons continuer à renforcer l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Pour cela, il faut veiller à ce que les cadres institutionnels soient pleinement opérationnels et à même d'apporter rapidement des réponses adaptées à la région. La mobilisation de ressources financières pour le Fonds pour la paix et d'autres mécanismes contribuera à réduire la dépendance à l'égard des donateurs extérieurs et à renforcer la prise en main par l'Afrique de ses problèmes de sécurité.

Quatrièmement, nous devons donner la priorité à la coopération régionale et au partage d'informations. Les pays africains doivent mettre en place des canaux sécurisés pour la collecte de renseignements, afin de pouvoir réagir rapidement et collectivement aux menaces transfrontières. Cette approche collaborative doit également impliquer des partenariats avec des alliés internationaux qui peuvent appuyer le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources.

Cinquièmement, la prévention doit être au cœur de notre stratégie. Les Gouvernements doivent mettre en œuvre des programmes d'intervention précoce pour lutter contre l'extrémisme violent, en se concentrant sur l'autonomisation des jeunes et la résilience des communautés. La promotion de la tolérance, du respect des droits humains et de l'inclusion, par l'intermédiaire d'initiatives locales, nous aidera à répondre aux griefs exploités par les extrémistes. Ces interventions doivent être motivées par notre responsabilité commune, en tant qu'Africains, de veiller à ce que le terrorisme ne fasse pas dérailler les aspirations des peuples de notre continent.

Pour terminer, je voudrais dire que le Rwanda demeure déterminé à travailler avec ses partenaires régionaux et internationaux pour faire face à cette menace grandissante. En nous concentrant sur les causes profondes du terrorisme, en renforçant la résilience et en appuyant les initiatives menées par l'Afrique, nous pouvons construire un continent plus sûr et plus sécurisé pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de l'Angola.

M. António (Angola) : Je vous remercie, Monsieur le Président, mon cher frère, le Ministre Ahmed Attaf, dont nous saluons le leadership. Je remercie aussi la Vice-Secrétaire générale M^{me} Amina Mohammed. Nous saluons également la présence du Commissaire Bankole Adeoye de l'Union africaine, et de mon frère, l'Ambassadeur Saïd Djinnit, dont la contribution aux causes africaines est bien connue. Je salue la présence de mes collègues Ministres et des membres du Conseil. Qu'il me soit permis, avant tout, de remercier la République algérienne démocratique et populaire pour l'invitation qui a été formulée à la République d'Angola de prendre part au présent débat public de haut niveau dédié au terrorisme en Afrique. Je profite de l'occasion pour féliciter l'Algérie pour la pertinence de cette initiative visant à aborder un thème qui fait partie d'une des priorités stratégiques de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, Agenda qui est renforcé par le rôle du Président Tebboune en tant que champion de la lutte contre le terrorisme en Afrique.

Je profite surtout de cette occasion pour saluer le rôle pionnier de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme. L'expérience vécue de ce pays en la matière, comme vous l'avez bien rappelé lors de votre intervention, Monsieur le Président, a eu un impact déterminant sur la stratégie africaine de lutte contre le terrorisme que nous connaissons aujourd'hui, y compris pour l'adoption de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de 1999 et du plan d'action de 2002, ainsi que pour la création du Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme, basé à Alger.

(l'orateur poursuit en anglais)

Nous avons une occasion opportune et exceptionnelle de nous pencher sur un fléau très préoccupant compte tenu de la montée de ce phénomène. En quelques décennies, ce qui était un phénomène presque insignifiant et limité est devenu un problème qui s'étend à plusieurs régions de notre continent, avec des niveaux de violence de plus en plus élevés. Aujourd'hui, il existe un consensus sur le fait que le terrorisme est un phénomène complexe et transversal qui s'étend à toutes les régions de notre planète et qui constitue la menace la plus grave pour la paix et la sécurité dans le monde, car il porte atteinte aux valeurs et principes fondamentaux du XXI^e siècle, notamment le développement durable, la démocratie, les droits humains et les libertés fondamentales.

La situation en Afrique est particulièrement critique. Selon l'indice mondial du terrorisme 2024, l'épicentre du terrorisme s'est déplacé du Moyen-Orient vers la région du Sahel central, en Afrique subsaharienne, où sont actuellement recensés plus de la moitié des décès causés par ce fléau. Les groupes terroristes sont plus actifs en Afrique du Nord, au Sahel, en Afrique centrale, dans la Corne de l'Afrique, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, en particulier dans la région de Cabo Delgado au Mozambique, où leurs activités donnent lieu à un grand nombre de morts, de déplacés et de réfugiés.

D'autre part, le terrorisme tend à décourager les investissements privés et encourage l'émigration des jeunes Africains vers d'autres régions du monde, ce qui porte atteinte au développement économique et social du continent et aux perspectives de bien-être de nos populations et, par conséquent, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Nous sommes préoccupés par l'utilisation de zones de conflit par des terroristes, tels que les Forces démocratiques alliées, qui opèrent dans l'est de la République démocratique du Congo, une région déjà touchée par la présence de plusieurs groupes armés qui sont même impliqués dans l'exploitation illicite des ressources naturelles. Plusieurs sources indiquent également que des groupes terroristes, tels que les Chabab, sont devenus des sources de financement pour de nombreux autres groupes armés présents dans la région, ce qui met en péril la paix dans la région. Nous saluons donc les mesures annoncées aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères de la Somalie qui visent les personnes impliquées dans le financement du terrorisme.

Nous sommes également préoccupés par la migration des groupes terroristes vers les côtes de l'océan Atlantique, avec pour conséquence l'aggravation de phénomènes tels que la piraterie maritime, notamment dans le golfe de Guinée. Il est donc nécessaire de renforcer les mécanismes existants, comme la Commission du golfe de Guinée, dont le siège est en République d'Angola, et d'autres initiatives liées à l'Atlantique Sud, à savoir la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, la coopération entre les États africains côtiers de l'Atlantique et le Partenariat pour la coopération transatlantique.

Le terrorisme est un défi majeur pour la paix et la sécurité internationales, car il représente l'une des menaces existentielles les plus dangereuses pour un pays. Pour atténuer ce risque, nous pensons qu'il est primordial de promouvoir une bonne gouvernance, de lutter contre la corruption, de renforcer les institutions de l'État et de mettre en place des systèmes d'alerte rapide. Nous réaffirmons donc la pertinence de mettre en œuvre les décisions prises lors du seizième sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, qui s'est tenu à Malabo le 28 mai 2022, sur proposition de S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, qui a analysé les causes profondes de ces deux fléaux sur le continent et adopté des mesures pour les prévenir et les combattre. Les dirigeants africains ont souligné la nécessité de déployer des efforts conjoints aux niveaux régional et continental pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, notamment en mettant en œuvre un plan d'action solide de lutte contre le terrorisme, en renforçant l'échange d'informations, et en renforçant les capacités intégrées du Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme.

Les efforts de lutte contre le terrorisme doivent être étayés par des ressources financières durables et un soutien technique et logistique, en particulier grâce au renforcement des synergies entre l'ONU et l'Union africaine, notamment avec la mobilisation de fonds dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2719 (2023) sur le financement des opérations de paix menées par notre organisation continentale, l'Union africaine.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, notamment dans ses Articles 52 à 54, met en place un cadre approprié de collaboration et de partage des responsabilités entre l'ONU et les organismes et mécanismes régionaux, sur le plan du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'approche multilatérale soulignée dans plusieurs documents de référence de l'ONU et de l'Union africaine est donc une option stratégique dans la lutte contre le terrorisme.

La collaboration institutionnelle entre l'ONU et les organisations régionales est mentionnée dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité qui soulignent l'importance de ce type de coopération internationale pour lutter contre ce fléau. Nous pensons donc qu'il est très important d'harmoniser les stratégies et les actions, d'accorder la priorité aux solutions régionales et de les soutenir, de renforcer les capacités de protection des infrastructures critiques et les domaines d'intérêt commun, et de promouvoir une approche globale combinant des interventions sécuritaires et

socioéconomiques afin de s'attaquer aux facteurs qui sont parfois considérés comme des causes profondes du terrorisme. Ces mesures permettront de favoriser une meilleure compréhension des dynamiques de sécurité au niveau régional, d'harmoniser les efforts en matière de diplomatie préventive et d'élaborer des stratégies plus efficaces pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, garantissant ainsi une approche plus pragmatique et globale des obstacles à la paix et à la stabilité sur le continent et des solutions possibles. Nous préconisons donc de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les blocs régionaux dans le cadre d'un effort commun visant à contrer la propagation et l'enracinement du terrorisme sur le continent africain.

À l'heure où je parle, la République d'Angola se prépare à assumer la présidence de l'Union africaine au mois de février. L'Angola réaffirme une fois de plus sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations – un principe qui guide ses positions diplomatiques et ses relations internationales – et affirme qu'il est important de trouver des solutions de financement adaptées, durables et prévisibles pour soutenir les efforts mondiaux et complémentaires de lutte contre le terrorisme. Nous estimons que les échanges d'informations nés des réflexions menées aujourd'hui contribueront à créer un environnement plus favorable au renforcement de la coopération entre l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, l'Union africaine et les organisations régionales africaines, y compris en ce qui concerne les modalités des consultations diplomatiques et les mesures conjointes visant à prévenir et à combattre le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique.

Enfin et surtout, je termine en soulignant que la Charte des Nations Unies prévoit un monde dans lequel l'ONU et les organisations régionales doivent travailler ensemble pour prévenir, maîtriser et régler les crises. Il nous appartient donc de nous y conformer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Soudan du Sud.

M. Goc (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, et je vous assure du plein appui et de la coopération de mon pays. Je tiens également à remercier M^{me} Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale, l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et l'Ambassadeur Said Djinnit, Conseiller principal auprès du African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, de leurs exposés.

Le Soudan du Sud est honoré de prendre la parole au Conseil sur la question cruciale du renforcement du leadership africain en matière de lutte contre le terrorisme et de la promotion d'une paix et d'une sécurité durables sur notre continent. Aujourd'hui, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée menacent non seulement la stabilité de l'Afrique, mais aussi la paix mondiale. Nous devons donc nous attaquer à ces problèmes en tant que priorité collective, tout en respectant et en renforçant l'appropriation, les solutions et le leadership africains. Je voudrais faire les observations suivantes.

L'Union africaine et ses États membres sont en première ligne de la lutte contre le terrorisme en Afrique. Toutefois, le leadership africain ne peut être efficace qu'avec le soutien inébranlable de la communauté internationale, en particulier du Conseil. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de renforcer son partenariat avec l'Union africaine en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cela signifie qu'il faut non seulement approuver les opérations de paix menées par l'Afrique, mais aussi veiller à ce que ces missions soient guidées par les compétences africaines et les connaissances locales. L'Afrique n'a pas besoin de solutions

imposées de l'extérieur, mais plutôt de partenariats qui reconnaissent et renforcent sa capacité à régler ses propres problèmes.

Les efforts menés par l'Afrique en matière de lutte contre le terrorisme sont lourdement handicapés par l'absence d'un financement durable et prévisible. La question du financement est primordiale à cet égard. Le Soudan du Sud demande au Conseil de soutenir les mécanismes garantissant la mobilisation de ressources directes et fiables pour les opérations de paix africaines. Cela suppose notamment de faire en sorte que les missions menées par l'Afrique soient couvertes par les contributions statutaires de l'ONU. En outre, il convient d'envisager des mécanismes de financement novateurs, tels que l'utilisation des recettes tirées des ressources naturelles, la participation des institutions financières internationales et la promotion des contributions du secteur privé. Seul un financement cohérent nous permettra de continuer à lutter contre le terrorisme tout en nous attaquant à ses causes profondes.

Le développement socioéconomique est fondamental pour lutter contre le terrorisme. Les groupes extrémistes prospèrent dans des environnements où la pauvreté, le chômage et les inégalités persistent. L'Agenda 2063, qui incarne la vision de l'Union africaine en faveur d'une Afrique pacifique et prospère, souligne la nécessité de lutter contre ces causes profondes. Le Soudan du Sud demande au Conseil de soutenir les initiatives de développement et de mettre l'accent sur l'éducation, les infrastructures, l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes. En investissant dans nos populations et en leur donnant l'espoir d'un avenir meilleur, nous réduisons la vulnérabilité de nos communautés aux idéologies extrémistes.

Le renforcement de la collaboration entre l'ONU et les mécanismes africains, y compris le Processus de Nouakchott et l'Initiative d'Accra, est essentiel. Le Soudan du Sud recommande d'organiser des consultations conjointes régulières et de mettre en place des programmes de partage d'informations et de renforcement des capacités afin d'améliorer la coordination et l'efficacité. En outre, des stratégies intégrées doivent être élaborées pour lutter contre le terrorisme transfrontière et la criminalité organisée, en veillant à ce que les mécanismes régionaux soient en mesure de réagir rapidement aux menaces émergentes.

Le Soudan du Sud reconnaît le rôle important que joue la criminalité transnationale organisée dans le financement du terrorisme, que ce soit par le biais de flux financiers illicites, du trafic de drogue ou de la contrebande d'armes. Nous demandons au Conseil d'aider les États africains à renforcer leurs systèmes de renseignement financier et leurs cadres de sécurité aux frontières. La coopération régionale et le soutien technique des partenaires internationaux sont essentiels pour perturber ces réseaux. La priorité doit être donnée à un cadre juridique solide et aux initiatives de renforcement des capacités afin d'empêcher que des fonds ne parviennent à des organisations et groupes terroristes.

Les États africains doivent disposer des outils et de la liberté nécessaires pour s'acquitter leur mandat de protection de leurs citoyens. Les sanctions et les embargos sur les armes limitent souvent la capacité des pays africains à lutter efficacement contre les menaces qui pèsent sur leur sécurité. Le Soudan du Sud demande au Conseil de lever l'embargo sur les armes et les sanctions ciblées visant notre pays. Les actes de terrorisme font partie de l'histoire du Soudan du Sud depuis le début de la lutte, mais la semaine dernière, nous avons assisté à un acte de terrorisme en direct, avec le meurtre inhumain de citoyens sud-soudanais innocents au Soudan lorsque l'armée soudanaise et le groupe qui lui est allié ont pris le contrôle de Wad Madani. Des citoyens sud-soudanais ont été sauvagement assassinés. Nous remercions l'Union africaine, le Président de la Communauté de l'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement d'avoir condamné ce qui est arrivé à nos ressortissants, et nous demandons au Conseil de sécurité de se joindre à nous pour demander une enquête sur l'assassinat de nos compatriotes sud-soudanais

au Soudan. Le Président de mon pays a également décrit ce qui est arrivé à nos citoyens comme étant un acte de terrorisme et a demandé une enquête. Nous exhortons également le Conseil de sécurité à se joindre à notre appel. C'est pourquoi il est impératif d'adopter une approche plus souple et plus positive, qui reconnaisse les difficultés uniques auxquelles les États africains sont confrontés et qui donne la priorité au renforcement des capacités plutôt qu'aux restrictions.

Pour terminer, le Soudan du Sud est fermement convaincu que la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée en Afrique exige une approche holistique menée par l'Afrique, qui prenne en compte la sécurité, le développement et la gouvernance. Nous demandons au Conseil d'honorer l'engagement qu'il a pris de soutenir le leadership africain, de respecter notre souveraineté et de promouvoir des partenariats constructifs. Ensemble, nous pouvons permettre à l'Afrique de réaliser sa vision d'un continent pacifique, prospère et intégré, conformément à l'Agenda 2063. Agissons de toute urgence et dans l'unité pour relever ces défis communs et construire un avenir dans lequel l'Afrique ne sera pas seulement résiliente, mais aussi un phare de paix et de prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations internationales et de la coopération de la République de Namibie.

M. Mushelenga (Namibie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion ministérielle dans un esprit d'unité et de responsabilité partagée pour aborder l'une des menaces les plus pressantes pour la paix et la sécurité mondiales, à savoir le terrorisme. Ce fléau ne connaît ni frontières, ni religion, ni, dans certains cas, d'idéologie. Il frappe sans discrimination, laissant dans son sillage d'innombrables vies brisées, des communautés détruites, des sociétés déstabilisées et des personnes traumatisées. Je tiens à remercier les intervenants de leurs observations.

En Afrique, le terrorisme continue de représenter une menace importante pour la paix, la sécurité et le développement, sapant la stabilité et érodant le progrès socio-économique qui est vital pour la prospérité du continent. Du Sahel à la Corne de l'Afrique en passant par d'autres régions, les groupes extrémistes violents exploitent la pauvreté, les inégalités, la marginalisation et les lacunes en matière de gouvernance pour recruter et radicaliser des individus, perpétuant ainsi des cycles de violence et d'instabilité.

Le terrorisme n'est pas un nouveau défi, mais sa nature évolutive et sa propagation rapide à travers les pays et les régions exigent une réponse urgente et collective. Ces dernières années, nous avons assisté à la montée en puissance des réseaux terroristes transnationaux ; à l'utilisation de la technologie pour diffuser des idéologies politiques, religieuses ou sociales extrémistes ; et à une multiplication des attaques commises par des loups solitaires, difficilement prévisibles. Ces tendances mettent en évidence la nature adaptative du terrorisme et la nécessité de se doter de stratégies antiterroristes innovantes, coordonnées et durables.

Il y a 24 ans, l'ONU adoptait sa première stratégie antiterroriste mondiale (résolution 60/288 de l'Assemblée générale), un instrument unique au monde destiné à consolider les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Les solutions contextuelles restent importantes, et plusieurs défis se posent s'agissant de renforcer le leadership africain et l'appropriation des efforts de lutte contre le terrorisme. Les initiatives menées par le continent, telles que le Processus de Nouakchott et l'Initiative d'Accra, sont étroitement alignées sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ces efforts ont démontré que les solutions durables au terrorisme doivent être locales, adaptées au contexte, centrées sur les personnes et pilotées par de multiples parties prenantes. Toutefois, pour ce faire, les pays africains ont besoin

d'un soutien global de la part de la communauté internationale, en particulier dans les domaines suivants.

Premièrement, en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles, les nations africaines doivent être habilitées à diriger les efforts de lutte contre le terrorisme en mettant en place des institutions solides capables de faire face à la fois aux menaces immédiates pour la sécurité et aux problèmes structurels à long terme. Il s'agit notamment de renforcer les mécanismes d'échange de renseignements et d'assistance technique, d'améliorer les systèmes judiciaires et de garantir l'application du principe de responsabilité et le respect de l'état de droit.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'intégration des approches de développement et de sécurité, les efforts de lutte contre le terrorisme ne peuvent aboutir si l'on ne s'attaque pas aux causes sous-jacentes de la radicalisation. Les investissements dans l'élimination de la pauvreté, l'éducation, la création d'emplois, les soins de santé et les infrastructures sont essentiels pour réduire les vulnérabilités exploitées par les groupes terroristes. Les approches axées sur le développement doivent donner la priorité aux besoins des communautés marginalisées et garantir des possibilités économiques inclusives, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Troisièmement, il est nécessaire de coordonner les efforts pour soutenir la prévention et la détection précoce des activités terroristes, notamment leur financement ainsi que la mobilisation et le recrutement de terroristes.

Quatrièmement, en ce qui concerne la garantie d'un financement et de partenariats durables, si les initiatives menées par l'Afrique ont fait preuve d'une résilience et d'une innovation remarquables, nombre d'entre elles ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour poursuivre leurs activités. Les États se voient contraints d'affecter une partie de leur budget national à la lutte contre le terrorisme, détournant ainsi des fonds indispensables des priorités sociales et des programmes gouvernementaux destinés à favoriser le développement. La communauté internationale doit donc tenir les engagements qu'elle a pris en fournissant un financement prévisible, adéquat et souple programmes africains de paix, de sécurité et de développement. Dans cet esprit, la Namibie considère que l'adoption de la résolution 2719 (2023), sur le financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, et de la résolution 2767 (2024), qui a entériné la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de remplacer la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie par la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie, sont des étapes importantes qui devraient jouer un rôle important dans la lutte contre les menaces terroristes et sécuritaires.

Alors que la lutte mondiale contre le terrorisme se poursuit, de nouveaux défis sont apparus, notamment l'utilisation du cyberspace par les organisations terroristes pour recruter, radicaliser et diffuser de la propagande. Le dark Web et les communications cryptées garantissent l'anonymat, ce qui rend plus difficile le suivi de leurs activités par les gouvernements et les services de répression. En outre, les effets déstabilisants des changements climatiques, des inégalités économiques et de l'instabilité politique font le lit des idéologies extrémistes. La Namibie tient à souligner que l'ONU et le Conseil de sécurité ont une responsabilité morale et stratégique de soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour combattre le terrorisme. Il s'agit notamment de favoriser la coopération entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales et de veiller à ce que les stratégies de lutte contre le terrorisme soient conformes au droit international.

Nous ne pouvons pas réussir seuls. Le terrorisme est un problème mondial qui exige une réponse mondiale. La coopération internationale n'est pas une simple option ; il s'agit d'une nécessité. On ne saurait trop insister sur le rôle des organisations régionales, de la société civile et du secteur privé. De la lutte contre la

radicalisation en ligne à l'aide aux victimes du terrorisme, leur contribution est inestimable. Le terrorisme vise à semer la peur et la division. Par conséquent, notre plus grande force réside dans notre capacité de résister à ces forces en restant unis. En favorisant la compréhension mutuelle et en rejetant la haine sous toutes ses formes, nous pouvons construire des sociétés résilientes, imperméables au poison de l'extrémisme.

Pour terminer, la paix et la sécurité durables en Afrique ne peuvent être obtenues uniquement par des moyens militaires. En adoptant des approches dirigées par l'Afrique et axées sur le développement, la communauté internationale a la possibilité de relever le défi et de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, de renforcer la résilience des communautés et de soutenir les aspirations du continent à un avenir pacifique et prospère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de l'Ouganda.

M. Abubakhar (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je souhaite une bonne année à toutes les personnes présentes. C'est pour moi un très grand honneur d'avoir été invité à me joindre à vous, Monsieur le Président, pour participer à ce débat sur la lutte contre le terrorisme sur le continent africain, l'accent étant mis sur les solutions que nous pouvons proposer ensemble pour contrer ce fléau qui ravage le continent. Je saisis également cette occasion pour remercier les intervenants de leurs exposés sur cette question spécifique.

La majeure partie de l'Afrique a subi le terrorisme, du Sahel à la région des Grands Lacs, en passant par le bassin du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et le nord du Mozambique. Ce mal a été attribué à des groupes tels que Boko Haram, les Chabab, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, l'entité « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP), les Forces démocratiques alliées (ADF), et tant d'autres, et il a des effets dévastateurs sur la vie et les moyens de subsistance des populations.

Comme vous l'avez souligné tout à l'heure, Monsieur le Président, le Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme a rapporté que, sur les neuf premiers mois de l'année 2024, 3 200 attaques terroristes ont été menées sur le continent africain, faisant 13 000 morts. Les civils représentent 67 % de ces victimes. Les participants ne savent peut-être pas que ces chiffres incluent 42 écoliers tués dans une école près de Mpondwe, dans la région Ouest de l'Ouganda, et deux touristes, l'un britannique et l'autre sud-africain, tués avec leur guide ougandais dans le parc national Queen Elizabeth, également dans l'Ouest ougandais. À ce rythme, il est possible, même si je ne l'espère pas, qu'en février de cette année, plus de 18 000 Africains aient été tués à cause du terrorisme. Voilà la triste réalité à laquelle l'Afrique est confrontée.

Le terrorisme, nous le savons tous, est une violence organisée, livrée sans discernement pour atteindre des objectifs ou des buts politiques. Il ne fait toutefois aucun doute que les causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme sont idéologiques, politiques, économiques ou sociales. Les causes politiques sont liées aux questions d'idéologie et d'identité – identité ethnique ou religieuse –, pour créer un sentiment d'opposition, « nous contre eux ». Les causes économiques peuvent avoir trait au partage ou à la distribution des ressources, biens et services, sachant que certains groupes peuvent se sentir spoliés.

Les groupes terroristes, qu'il s'agisse d'ISWAP, des Chabab ou de tant d'autres, intègrent de plus en plus des technologies de pointe dans leurs opérations afin d'améliorer la précision et la létalité de leurs attaques. L'emploi de drones dans des attaques crée une nouvelle menace tactique qui exige des contre-mesures immédiates, notamment des défenses antidrones et des systèmes de surveillance renforcés. Aucun pays,

si sophistiqué soit-il, ne peut réussir seul sans l'appui collectif d'autres nations, que ce soit au niveau régional ou international.

À cet égard, l'Ouganda tient à féliciter S. E. le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo, d'avoir accepté que les Forces de défense populaires de l'Ouganda et les Forces armées de la République démocratique du Congo s'emploient ensemble à lutter contre les ADF sur le territoire de la République démocratique du Congo. Une action collective, sous forme de coopération internationale, est donc de mise pour accompagner les efforts antiterroristes nationaux dans des domaines tels que le blanchiment d'argent, la cybercriminalité et la traite des personnes. C'est ainsi que nous pourrons, ensemble, affaiblir la capacité d'action des terroristes.

Les frontières entre pays africains sont souvent très poreuses. C'est notamment lié à la négligence et à l'incurie avec lesquelles les gouvernements coloniaux ont tracé ces frontières. Il est fréquent que ces frontières scindent des communautés. Je suis certains que nombre des participants ici aujourd'hui ont entendu évoquer la situation de deux membres d'une même fratrie appartenant à deux pays différents. S. E. le Vice-Président Moody Awori était Vice-Président du Kenya, tandis que son frère cadet, Aggrey Awori, était Ministre au sein du Gouvernement ougandais : deux membres d'une même famille appartenant à deux pays différents à cause des frontières malcommodes dont nous avons hérité. Le cas s'est produit parce que la frontière entre le Kenya et l'Ouganda traversait leur maison et qu'ils avaient donc la possibilité de choisir d'être Ougandais ou Kényans.

Il arrive aussi parfois qu'une frontière soit une vallée, ou une colline, et que les membres d'une même famille habitent d'un côté et de l'autre de ladite vallée ou colline. Ces frontières sont difficiles à gérer non seulement parce qu'elles ne sont pas délimitées, mais aussi parce qu'elles ne sont pas respectées, les éléments terroristes ayant ainsi la possibilité de se faufiler facilement. Les États doivent donc renforcer la coopération transfrontière et la gestion des frontières en mettant en place des patrouilles et en intégrant la technologie dans leur gestion des frontières.

Il ne fait aucun doute que l'information et le renseignement sont cruciaux pour lutter contre le terrorisme. Les États doivent prendre l'initiative de renforcer l'échange d'informations et de renseignements, et collaborer dans le cadre d'interventions régionales et de partenariats internationaux afin d'atténuer la propagation du terrorisme. Nombreuses sont les activités qui ne peuvent être menées qu'avec un financement fiable et suffisant. Il en va de même pour les activités terroristes. Il est donc impératif que les États mettent au point des mécanismes, y compris au niveau régional, pour s'attaquer aux sources de financement du terrorisme.

L'Ouganda est membre du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe, et notre Financial Intelligence Authority, service ougandais de renseignement financier, fait partie du Groupe Egmont des cellules de renseignement financier. Pendant la majeure partie de l'année 2023, l'Ouganda était inscrit sur la liste grise du Groupe d'action financière. Toutefois, les rapports ultérieurs établis par le Groupe indiquent que l'Ouganda a intensifié avec succès ses efforts de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, démontrant notamment que les services répressifs et les autorités judiciaires appliquent l'infraction de blanchiment d'argent en cohérence avec les risques identifiés. Aujourd'hui, l'Ouganda ne figure plus sur la liste grise. De mon point de vue, ce n'est là qu'un exemple du type de mesures que les États doivent prendre pour combattre le financement du terrorisme. Il ne s'agit pas d'exclure la coopération internationale à l'appui des efforts nationaux dans des domaines tels que la cybercriminalité, la traite des personnes ou même le blanchiment d'argent.

Tout en cherchant des moyens d'empêcher le financement des organisations terroristes, nous devons également trouver des fonds pour les opérations et programmes que nous menons pour lutter contre le terrorisme. La lutte contre les Chabab, en Somalie, est un bon exemple. Depuis 2007, date à laquelle elle a commencé, la question de son financement est une pierre d'achoppement. Assurément, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) ont accompli un travail remarquable, et je rends hommage aux pays qui leur ont fourni des contingents et à leurs sacrifices. Cela étant, l'AMISOM et l'ATMIS auraient pu faire beaucoup mieux si la question du financement avait été mieux gérée. Aujourd'hui, l'Union africaine est accablée d'une dette de plus de 150 millions de dollars d'arriérés au titre des opérations de l'AMISOM et de l'ATMIS.

C'est là qu'entrent en jeu le Conseil et le système des Nations Unies tout entier, qui sont chargés du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. À l'heure où nous lançons la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM), nous devons lui garantir un financement adéquat, prévisible et opportun. Les contributions statutaires doivent être utilisées pour soutenir ces opérations d'appui à la paix. À défaut, nous condamnons l'AUSSOM à l'échec avant même qu'elle ne soit lancée.

Il arrive très fréquemment que des groupes terroristes résident dans des territoires autres que celui du pays dans lequel ils veulent opérer. Dans ce cas, c'est à partir de ce territoire qu'ils planifient, organisent et déclenchent des opérations visant un autre pays et ses citoyens. C'est le cas des ADF, dont les bases se trouvent principalement dans l'est de la République démocratique du Congo, d'où elles préparent leurs opérations en Ouganda, qui détruisent des vies et des biens. Le meurtre des touristes que je viens de mentionner et de 42 écoliers de Mpondwe a été perpétré par des terroristes des ADF venus de l'est de la République démocratique du Congo. Cela exige donc que les États, ainsi que les partenaires internationaux, prennent les mesures nécessaires pour veiller à ce que les territoires concernés ne soient pas utilisés par des terroristes pour préparer, financer ou orchestrer des actes de terrorisme visant d'autres États et leurs citoyens.

Les terroristes et les extrémistes profitent des différences entre les religions, en particulier entre l'islam et le christianisme, pour recruter et radicaliser les jeunes. J'ai récemment regardé un programme de la télévision nigériane au cours duquel un cheikh musulman et un évêque chrétien s'adressaient ensemble à une assemblée. L'ecclésiastique musulman citait des versets du Coran parlant de Jésus et de la Vierge Marie pour démontrer non seulement que l'islam et le christianisme sont proches, mais également que les musulmans respectent le Christ et le christianisme. J'ai été impressionné et encouragé par cette initiative et ce dialogue. On peut donc en conclure qu'il importe de promouvoir l'instauration et le renforcement du dialogue interconfessionnel afin de promouvoir l'harmonie, la tolérance et la coexistence pacifique entre les différentes confessions, privant ainsi les extrémistes d'une excuse pour utiliser la religion afin de recruter des adeptes. Il est primordial que l'ONU s'intéresse au problème de la radicalisation des jeunes, car la radicalisation est un feu qui alimente l'extrémisme. Avec l'aide de l'ensemble du système des Nations Unies, le Secrétaire général doit envisager des options plus réalisables et durables à long terme afin de traiter la question de la radicalisation des jeunes. Après avoir été radicalisés, un grand nombre de jeunes se préparent à commettre des actes de terrorisme, ce qui crée un problème beaucoup plus important.

J'ai mentionné précédemment le dénuement économique et le manque de perspectives économiques comme faisant partie des raisons pour lesquelles le terrorisme prospère dans certaines juridictions. Dans ce cas, il faut élaborer et adapter des approches globales et multidimensionnelles qui s'attaquent aux causes profondes et

aux facteurs structurels des conflits, notamment en mettant en place des programmes socioéconomiques délibérés pour favoriser l'autonomisation économique, en particulier des jeunes et des femmes, et leur permettre d'intégrer l'économie monétaire. Dans de nombreux pays africains, une grande partie de la population est exclue de l'économie monétaire. Cela permettra non seulement de gagner les cœurs et les esprits, mais aussi de les réorienter d'une politique identitaire vers une politique axée sur les intérêts. J'estime que cela permettrait d'éviter de nombreux conflits sur le continent.

Il importe de promouvoir la coopération entre les États afin de continuer à explorer les perspectives économiques, en particulier en facilitant le commerce et en mettant en place des infrastructures transfrontalières, pour renforcer l'intégration régionale nécessaire à la consolidation de la paix et de la sécurité. Dans l'est de l'Ouganda et l'ouest du Kenya vivent des communautés nomades qui mènent des raids les unes contre les autres depuis des temps immémoriaux. Les Gouvernements ougandais et kényan ont collaboré pour mettre en place des infrastructures transfrontalières, telles que des points d'eau. Récemment, en septembre 2024, un rassemblement des peuples Ateker a été organisé. Ce sont des communautés qui vivent dans l'ouest du Kenya, l'est de l'Ouganda, le sud-ouest de l'Éthiopie et le sud du Soudan du Sud et qui parlent des dialectes étroitement liés. Ils se sont rassemblés pour parler d'autonomisation économique, de paix et de sécurité. Dans l'est de la République démocratique du Congo, où les ADF prospèrent, les Gouvernements congolais et ougandais travaillent sur des projets d'infrastructures transfrontalières afin d'améliorer la connectivité et d'encourager l'activité économique. Nous commençons à percevoir les dividendes de la paix, que les populations défendent vigoureusement.

Outre les programmes économiques ciblés, il faut également se pencher sur les facteurs politiques. Les États africains doivent donc examiner leur bilan démocratique afin qu'aucun groupe ne soit convaincu ou n'ait l'impression qu'il est exclu ou qu'il a été privé de la possibilité de participer.

Les initiatives de lutte contre le terrorisme ne sont pas dotées de ressources suffisantes, en partie en raison de priorités concurrentes, telles que le développement et l'élimination de la pauvreté. Il est donc nécessaire d'allouer des fonds à la guerre contre le terrorisme dans les budgets nationaux. C'est à ce stade que le Conseil, en particulier en ce qui concerne les partenariats internationaux, doit intervenir pour veiller à ce que des fonds soient alloués à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Le plan d'action stratégique continental de la Commission de l'Union africaine, qui sert de guide pour l'allocation de ressources pour favoriser la coopération régionale et harmoniser les efforts des États Membres afin de promouvoir la sensibilisation à la lutte contre le terrorisme sur le continent, est louable et doit être soutenu.

Enfin, il importe de rappeler que la nature a horreur du vide. De nombreux terroristes opèrent dans des espaces où l'autorité centrale est soit absente, soit négligeable. Il est donc nécessaire que les États africains renforcent leurs capacités de répression, y compris, mais sans s'y limiter, en créant des armées fortes et professionnelles auxquelles sera inculquée l'idéologie correcte du panafricanisme, de l'absence de sectarisme et du nationalisme afin de défendre l'intégrité de l'État et de vaincre le terrorisme.

Pour terminer, j'insiste à nouveau sur le fait que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme est une affaire communautaire. Elle exige que tous les États, les institutions régionales et les partenaires internationaux travaillent de concert pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M. Nasir (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale et les intervenants de leurs contributions.

Le terrorisme reste une menace mondiale persistante qui met en péril la sécurité, déstabilise des régions et entrave le développement, y compris en Afrique. En tant que pays qui a été victime d'actes de terrorisme, l'Indonésie est consciente de la nécessité d'adopter une approche globale pour prévenir et combattre le terrorisme. L'appropriation nationale et une stratégie qui repose sur le pouvoir de convaincre qui prévoit des mesures de prévention, ainsi que des politiques et des lois pleinement conformes à la Charte des Nations Unies et au droit international, sont essentielles à cet égard. Nos expériences ont également montré qu'il est essentiel de lutter contre les causes profondes de l'extrémisme violent et du terrorisme. Les conflits prolongés et non réglés créent une instabilité qui alimente le terrorisme. En outre, des injustices profondément ancrées peuvent créer des conditions propices au terrorisme, y compris au sein de la jeune génération actuelle, qui a une conscience sociale et qui est fortement animée par les valeurs d'humanité et de justice. En conséquence, la compréhension du lien entre le développement, les droits humains et la sécurité, y compris par le Conseil de sécurité, doit rester une priorité.

La lutte contre les causes profondes du terrorisme exige de prendre des mesures aux niveaux national, régional et mondial. Au niveau national, il est essentiel de promouvoir le dialogue, la tolérance et la modération. L'Indonésie estime que l'habileté numérique, la sensibilisation et la pensée critique sont des éléments importants pour se prémunir contre les idéologies nuisibles. La législation nationale doit également s'attaquer aux aspects financiers de l'extrémisme violent et du terrorisme.

Pour être efficace, la mise en œuvre des stratégies et de la législation nationales exige en outre un environnement régional propice et favorable. C'est pourquoi les mécanismes régionaux doivent être promus, y compris par l'Union africaine. À cet égard, nous appuyons l'Union africaine, moteur de la paix et de la stabilité dans la région, pour qu'elle renforce sa coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Nous sommes prêts à appuyer les initiatives pertinentes, y compris le Processus de Nouakchott et l'Initiative d'Accra.

Au fil des ans, nous avons également apporté notre soutien aux pays africains en organisant des activités de formation et de renforcement des capacités au Centre de Jakarta pour la coopération en matière d'application des lois. Nous sommes aussi favorables aux initiatives susceptibles de renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Cela témoigne de l'engagement indéfectible de l'Indonésie à être un partenaire fiable de l'Afrique, notamment en ce qui concerne les capacités antiterroristes.

Une collaboration constructive entre l'ONU et les organisations régionales est également importante. La collaboration entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dans la lutte contre le terrorisme en est un bon exemple. Cette collaboration met en évidence la complémentarité des efforts des missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et des mécanismes régionaux.

Le terrorisme ne connaît pas de frontières. La coopération à l'échelle mondiale est dès lors impérative. Il faut promouvoir en permanence l'échange d'informations et de bonnes pratiques pour renforcer les mesures de lutte contre le terrorisme, en particulier entre les organes chargés de l'application de la loi. En adoptant cette vision collective, l'Afrique sera mieux à même d'élaborer des solutions pour répondre à ses préoccupations immédiates en matière de sécurité, notamment celles liées au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée.

Enfin, la mise en œuvre effective de l'Agenda 2063 de l'Union africaine permettra à l'Afrique de devenir une puissance mondiale à l'avenir. Il est crucial d'assurer une représentation équitable de l'Afrique au sein d'un Conseil de sécurité réformé pour lui permettre de mieux faire entendre sa voix sur la scène internationale. L'Indonésie est prête à promouvoir cette vision, celle d'un avenir où la sécurité et le développement durable sont accessibles à tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Il est presque 13 h 45, et il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. En conséquence, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

Avant cela, au nom de toutes les personnes présentes, je remercie sincèrement les interprètes, qui ont eu la générosité de nous accorder plus de temps dans le cadre de notre débat et, ce faisant, ont permis à un plus grand nombre d'entre nous d'y participer. Nous leur exprimons toute notre gratitude.

La séance est suspendue à 13 h 45.